



Développement durable et disparités régionales et internationales

1475-1200

L'espace à caractère urbain 2012

Rapport explicatif



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de l'intérieur DFI
Office fédéral de la statistique OFS

Neuchâtel, 2014

La série «Statistique de la Suisse»
publiée par l'Office fédéral de la statistique (OFS)
couvre les domaines suivants:

- 0** Bases statistiques et généralités
- 1** Population
- 2** Espace et environnement
- 3** Travail et rémunération
- 4** Economie nationale
- 5** Prix
- 6** Industrie et services
- 7** Agriculture et sylviculture
- 8** Energie
- 9** Construction et logement
- 10** Tourisme
- 11** Mobilité et transports
- 12** Monnaie, banques, assurances
- 13** Protection sociale
- 14** Santé
- 15** Education et science
- 16** Culture, médias, société de l'information, sport
- 17** Politique
- 18** Administration et finances publiques
- 19** Criminalité et droit pénal
- 20** Situation économique et sociale de la population
- 21** Développement durable et disparités régionales et internationales

L'espace à caractère urbain 2012

Rapport explicatif

Rédaction Viktor Goebel, Florian Kohler

Editeur Office fédéral de la statistique (OFS)

Editeur: Office fédéral de la statistique (OFS)
Complément d'information: Viktor Goebel, OFS, tél. 058 463 67 23, e-mail: viktor.goebel@bfs.admin.ch
Auteurs: Viktor Goebel, Florian Kohler
Diffusion: Office fédéral de la statistique, CH-2010 Neuchâtel
tél. 058 463 60 60 / fax 058 463 60 61 / e-mail: order@bfs.admin.ch
Numéro de commande: 1475-1200
Prix: 10 francs (TVA excl.)
Série: Statistique de la Suisse
Domaine: 21 Développement durable et disparités régionales et internationales
Langue du texte original: Allemand
Traduction: Services linguistiques de l'OFS
Page de couverture: OFS; concept: Netthoewel & Gaberthüel, Bienne; photo: © D. von Burg
Graphisme/Layout: Section DIAM, Prepress/Print
Copyright: OFS, Neuchâtel 2014
La reproduction est autorisée, sauf à des fins commerciales,
si la source est mentionnée
ISBN: 978-3-303-21034-5

Table des matières

Résumé	4	3 Résultats	16
Introduction	5	3.1 L'espace à caractère urbain	16
1 Théories de l'espace urbain	6	3.2 Catégories d'espace selon la population, l'emploi et la superficie	16
1.1 Pourquoi une définition de l'espace urbain ?	6	3.3 Agglomérations transfrontalières	16
1.2 Définition morphologique de l'urbanité	6	3.4 Classes de grandeur des agglomérations	20
1.3 Définition fonctionnelle de l'urbanité	6	3.5 Population urbaine dans les cantons	21
2 Définition de l'espace à caractère urbain	8	3.6 Villes statistiques	21
2.1 Généralités	8	4 Application	25
2.2 Structure fondamentale de la définition	8	5 Comparaison entre les définitions 2000 et 2012	27
2.3 La méthode pas à pas	9	6 Suivi et révision	30
2.4 Synthèse de la définition de l'espace à caractère urbain	14	Bibliographie	31
2.5 Typologie de l'espace à caractère urbain	14	Annexe: sources de données	33
2.6 Villes statistiques	15		
2.7 Données utilisées	15		

Résumé

L'Office fédéral de la statistique a développé – avec la «*définition de l'espace à caractère urbain 2012*» – une nouvelle méthode de représentation statistique des structures urbaines de la Suisse. Cette méthode s'appuie sur un algorithme clairement documenté, qui prend en considération des critères à la fois morphologiques et fonctionnels. Elle permet d'attribuer à chaque commune une catégorie sur la base de critères et de valeurs limites uniformes.

La méthode consiste en une procédure en plusieurs étapes: tout d'abord, la densité de la population, des emplois et des nuitées hôtelières est déterminée dans chaque cellule d'une trame régulière placée sur le territoire suisse afin d'identifier des *centres d'agglomération* potentiels. L'utilisation d'une trame régulière permet de limiter au maximum l'influence des frontières institutionnelles historiques. Les *couronnes d'agglomération* potentielles sont ensuite déterminées d'après l'intensité des flux pendulaires vers les centres. Enfin, chaque ensemble formé d'un centre et d'une couronne d'agglomération doit avoir un nombre minimum d'habitants et de nuitées hôtelières pour pouvoir être qualifiée d'*agglomération*.

D'autres catégories urbaines sont définies hors des agglomérations. En font partie d'une part les *communes multi-orientées*, qui sont fonctionnellement orientées vers plusieurs centres d'agglomération, d'autre part les *centres hors agglomération*. La même méthode est également utilisée dans une typologie séparée, indépendamment des agglomérations, pour déterminer les communes qui sont des *villes* sur le plan statistique.

Les catégories ainsi définies sont agrégées en types d'espace. Ceux-ci, permettant le regroupement de communes ayant des caractéristiques similaires, facilitent les analyses portant sur des questions spécifiques.

La nouvelle définition présente plusieurs avantages par rapport à l'ancienne: elle réagit moins aux fusions de communes, elle facilite les comparaisons internationales et elle différencie plus nettement les structures urbaines. Une comparaison avec la définition de l'an 2000 montre que l'urbanisation se poursuit. Mais on observe aussi la persistance d'une structure polycentrique formée de nombreux centres petits ou moyens d'importance régionale.

Introduction

L'Office fédéral de la statistique (OFS) est chargé depuis plusieurs décennies de définir les espaces urbains en Suisse. Les structures du territoire évoluent avec le temps. En raison de l'urbanisation, de l'extension et de l'importance croissante des espaces fonctionnels – et compte tenu des données disponibles – il était nécessaire de réviser en profondeur la définition des zones urbaines en Suisse (basée jusqu'ici sur les données du recensement 2000).

Avant la révision, les experts ont déterminé les besoins auxquels la nouvelle définition devait répondre et analysé la notion d'espace urbain. Un consensus a été, entre autres, trouvé, pour élaborer une définition scientifique solide pour la Suisse, clairement documentée, qui permette de décrire adéquatement la réalité urbaine de la Suisse actuelle, et qui soit le plus simple possible à mettre en place.

Le chapitre 1 présente la terminologie et la théorie qui sous-tendent la définition de l'espace à caractère urbain. Le chapitre 2 présente méthodiquement la nouvelle définition des agglomérations et de l'espace à caractère urbain, ainsi que la méthodologie utilisée. Il présente également les possibilités d'agréger certaines catégories de communes en types d'espace et explique la nouvelle typologie des «villes statistiques». Les premiers résultats descriptifs des analyses statistiques sont présentés aux chapitres 3 et 4, avec des exemples d'application. Le chapitre 5 analyse les différences avec l'ancienne définition (basée sur les données du recensement 2000) et donne des indications sur la comparabilité des résultats. Le chapitre 6 évoque les prochaines révisions ainsi que le traitement des fusions et des mutations de communes.

1 Théories de l'espace urbain

1.1 Pourquoi une définition de l'espace urbain ?

L'analyse scientifique de données selon les catégories urbain et rural s'appuie en Suisse et au niveau international sur une longue tradition et jouit d'un fort intérêt. L'espace est structuré en zones plus ou moins densément bâties, la densité des constructions augmentant graduellement des zones rurales aux zones urbaines (morphologie anthropique). Ce gradient en principe continu est subdivisé, dans l'analyse statistique, en une série de catégories discrètes, quantifiables, correspondant chacune à un certain type d'espace. Les analyses statistiques fondées sur ces catégories d'espace font souvent apparaître des disparités nettes et intéressantes.

Mais qu'est-ce qu'un espace urbain ? Dans le cas du centre de la ville de Zurich ou d'une commune alpine excentrée et peu peuplée, la réponse est facile, et tous les observateurs tomberont d'accord pour attribuer ces espaces respectivement aux catégories «urbain» et «rural». Mais de nombreux espaces intermédiaires, issus du processus de suburbanisation, sont bien plus difficiles à distinguer et à délimiter.

Une définition statistique de l'espace urbain doit se fonder sur des critères et des seuils objectifs permettant d'opérationnaliser les notions empiriques d'espace urbain et d'espace rural. Les géographes, en Suisse et à l'étranger, disposent d'une longue expérience dans ce domaine.

1.2 Définition morphologique de l'urbanité

La notion d'espace urbain est, de manière générale, étroitement liée à des critères de densité (voir Lampugnani *et al.* 2007, Schuler *et al.* in OFS 2005). Les densités sont le reflet, entre autres, de la diversité urbaine, de la division du travail, de la vie culturelle ou des modes de vie urbains. Dans l'opérationnalisation statistique de la notion de densité, on peut ne considérer que le nombre d'habitants des communes, ce qui donne déjà de bons résultats. Si le nombre d'habitants est élevé, on a généralement affaire à un centre urbain densément peuplé et/ou doté d'une grande densité d'emplois, dans lequel on trouvera des commerces, des services, des gares, etc. Il est toutefois plus sûr de mesurer des densités continues avec des unités territoriales identiques. Dans les méthodes modernes, on procède à un tramage régulier du territoire afin de réduire l'influence des frontières institutionnelles historiques et irrégulières. Cette méthodologie est utilisée notamment aujourd'hui par EUROSTAT (2012)¹ et en Autriche (Wonka et Laburda 2010) dans les statistiques visant à définir l'urbanisation et à mesurer des degrés d'urbanisation. Il s'agit là d'approches dites *morphologiques*.

1.3 Définition fonctionnelle de l'urbanité

Les centres urbains exercent, par leur attractivité (liée aux fonctions particulières des villes), une influence sur leur environnement. Ce phénomène est connu depuis longtemps (voir Thünen 1826, Christaller 1933) et constitue jusqu'à aujourd'hui un puissant facteur de structuration de l'espace. On parle ainsi d'espaces urbains fonctionnels.

¹ Degree of Urbanisation

La zone dans laquelle l'influence d'un centre urbain est nettement perceptible est appelée zone d'influence ou couronne d'agglomération. Inversement, les zones périphériques offrent au centre urbain diverses opportunités, par exemple la possibilité, pour la ville, de s'étendre ou, pour les citoyens, d'accéder à des lieux de détente. Les villes et leurs périphéries sont dès lors perçues dans les théories urbanistiques comme complémentaires. On les appelle «*Stadtregionen*» (Allemagne, Autriche), «aires urbaines» (France), «*functional urban areas*» (ESPON 2006) ou encore, comme il est d'usage en Suisse, «agglomérations».

Les zones d'influence des villes peuvent être aujourd'hui délimitées de la manière la plus simple sur la base des mouvements pendulaires. Si une part importante de la population active d'une région se déplace pour aller travailler dans le centre d'une agglomération, c'est le signe d'une *interdépendance fonctionnelle* entre ces deux espaces (et de relations économiques, commerciales, etc.).

2 Définition de l'espace à caractère urbain

2.1 Généralités

Avant d'élaborer une nouvelle définition pour la Suisse, des discussions d'experts ont eu lieu pour déterminer à quels besoins cette définition devait satisfaire et quelles caractéristiques elle devait posséder.

Les principes généraux suivants s'en sont dégagés:

- La définition doit s'appuyer sur des critères et des seuils uniformes au plan national.
- Elle doit avoir un caractère scientifique-analytique, mais elle doit pouvoir servir aussi de repère dans le domaine politique.
- Elle doit autant que possible ne pas être sensible aux fusions et aux modifications du territoire des communes.
- Elle doit s'appuyer sur des critères tant morphologiques que fonctionnels.
- L'unité statistique est la commune.
- La définition est transfrontalière (mais obéit à une perspective suisse) et elle est compatible au plan international.
- La définition suit un algorithme clair, fondé sur des bases objectives.

2.2 Structure fondamentale de la définition

La nouvelle définition s'inspire de celles qui ont été développées dans d'autres pays d'Europe; elle a été adaptée afin de correspondre au mieux aux réalités de la Suisse. Cette nouvelle définition s'appuie principalement sur des éléments développés en Autriche (Wonka et Laburda 2010), en France (INSEE 2011), à EUROSTAT et à la Commission européenne (Dijkstra et Poelmann 2014). Tous ces éléments ont été réunis en une définition nouvelle. Pour ces développements méthodologiques, l'OFS s'est, entre autres, appuyé sur l'expertise de

mandataires externes (en particulier: EFS (2009) et MICROGIS (2013)). La méthode comporte ainsi deux étapes principales:

- A partir de critères de densité (notamment le nombre d'habitants par km²) et des valeurs seuils absolues (par exemple le nombre d'habitants) des zones urbanisées centrales d'un seul tenant sont tout d'abord identifiées. Les grandeurs de référence retenues pour la Suisse sont le nombre d'habitants, le nombre d'emplois et le nombre de nuitées hôtelières converties en équivalents-habitants (abréviation HEN, voir l'encadré 1).
- Les espaces dépendants de ces zones centrales sont déterminés ensuite sur une base fonctionnelle, à l'aide de l'indicateur des flux pendulaires.

Encadré 1: La grandeur HEN

La nouvelle définition de l'espace à caractère urbain s'appuie notamment sur la variable HEN. L'acronyme HEN désigne la somme des habitants (HAB, population résidante permanente), des emplois (EMP) et des nuitées hôtelières (hôtels et établissements de cure) converties en équivalents-habitants. HEN s'utilise comme grandeur absolue et pour le calcul des densités.

Les seuils et densités de population sont les critères classiques de la définition statistique des villes et des zones urbaines.

La prise en considération supplémentaire des emplois se justifie par le fait qu'ils sont liés à une utilisation intensive du sol (immeubles de bureaux, zones industrielles, etc.). La qualité et le degré de régionalisation des données disponibles en Suisse permettent de tenir compte des emplois. La prise en considération des nuitées hôtelières rend compte du fait que l'infrastructure touristique constitue en maints endroits une part importante de la réalité urbaine.

Pour les nuitées hôtelières, les équivalences se calculent de la manière suivante: un hôte fictif qui passerait pendant un an toutes ses nuits à l'hôtel dans une commune donnée (= 365 nuitées) est assimilé à un habitant travaillant dans cette commune. Les touristes sont ainsi pris en considération comme population de jour (= emplois, recensés au lieu de travail) et comme population de nuit (= habitants, recensés au lieu de domicile). La formule mathématique est ainsi la suivante: $HEN = HAB + EMP + (\text{nuitées hôtelières} * 2) / 365$. Le coefficient 2 correspond au double comptage de la population de jour et de la population de nuit.

2.3 La méthode pas à pas

La méthode est structurée en neuf étapes, que nous présentons ci-après en détail. Elle consiste à définir dans un premier temps, selon certains critères, des zones potentiellement urbaines, chaque zone pouvant par la suite être exclue de l'espace urbain si elle ne remplit pas des critères supplémentaires également obligatoires.

Après avoir précisé la notion d'espace urbain avec le concours des experts, les seuils nécessaires à chaque étape ont été fixés. Pour cela, la notion d'espace urbain a été définie dans une perspective suisse, ceci en assurant une certaine continuité avec la définition précédente. Les interactions entre les seuils ont été étudiées selon une procédure itérative.

Etape 1: Détermination des zones centrales d'agglomération

Tout d'abord, une trame régulière composée de cellules de 300 m de côté (seuil 1) est placée sur la Suisse et toutes les cellules qui ont une densité d'au moins 500 HEN par km² (seuil 2) sont sélectionnées. Toutes les surfaces d'un seul tenant qui ont cette densité et qui, en termes absolus, comptent au moins 15'000 HEN (seuil 3) sont ensuite identifiées. Sont considérées comme attenantes, les cellules qui se touchent par un de leurs côtés. Les cellules qui ne se touchent que par un angle ne sont pas considérées comme attenantes. Les trous ne sont pas comblés.

La présence d'un noyau à haute densité dans les surfaces obtenues est ensuite examinée. Les cellules présentant une densité d'au moins 2500 HEN par km² (seuil 4) et qui se touchent sont ici considérées. Tout ensemble de cellules de cette densité, qui se touchent par un côté et qui totalisent au moins 5000 HEN (seuil 5), est considéré comme un noyau à haute densité. Les trous ne sont pas comblés.

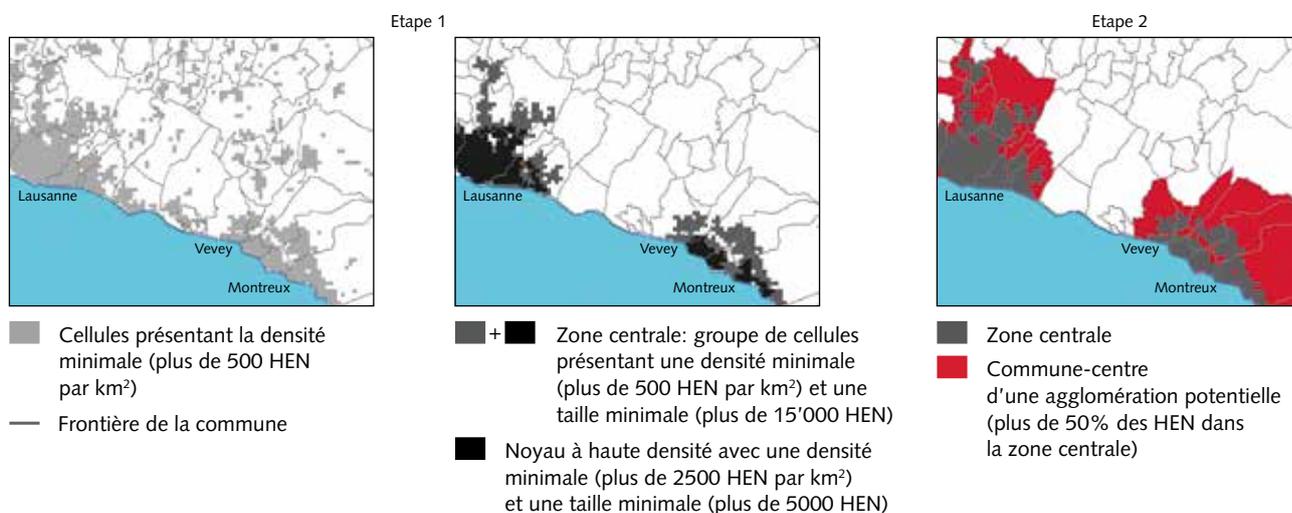
Un certain nombre de surfaces ayant une densité minimale, une taille absolue minimale et comportant un noyau à haute densité sont ainsi obtenus: nous les appelons les *zones centrales d'agglomération* (fig. 1). Ce procédé garantit que chaque agglomération possède un centre suffisamment important (dans le contexte suisse). Ce centre doit lui-même comporter un noyau à haute densité, avec une grande diversité de fonctions (logement, travail, services, formation, etc.) et présentant un caractère urbain au sens strict. Ce noyau coïncide souvent avec le noyau historique de la ville.

Etape 2: Détermination des communes-centres

L'unité statistique étant la commune, il faut transposer, selon une méthode adéquate, au niveau des communes les résultats obtenus au niveau de la trame régulière. Pour déterminer si une commune politique appartient à un centre, l'importance d'une zone centrale à l'intérieur de ses frontières est examinée. C'est le cas si plus de 50% des HEN de la commune (seuil 6) se trouvent dans les cellules de la zone centrale. Les communes qui remplissent cette condition sont appelées *communes-centres*.

Détermination des centres potentiels des agglomérations au moyen de données matricielles

Fig. 1



HEN: habitants (y c. nuitées dans l'hôtellerie converties) + emplois

Sources: OFS – STATPOP, STATENT, HESTA; SWISSTOPO

© OFS, Neuchâtel 2014

Dans bien des cas, les centres s'étendent sur plusieurs communes et les frontières des communes-centres se touchent. Les communes-centres, qu'il s'agisse de communes uniques ou de groupes de communes attenantes, forment ensemble les *centres d'agglomération* (fig. 1).

Les résultats des calculs effectués aux étapes 1 et 2 dépendent de la manière dont la trame est positionnée sur la carte. Si celle-ci est décalée par exemple de 100 m vers l'ouest, on obtient dans les cas limites, en bordure de zones centrales, d'autres cellules qui remplissent les critères de densité minimale. Dans certains cas, ce décalage peut, avec le critère de taille absolue, faire apparaître ou faire disparaître une zone centrale. Pour cette raison, les calculs sont répétés pour neuf positionnements différents de la trame. Les communes qui obtiennent cinq fois sur neuf leur classement dans une zone centrale (quelconque) sont considérées comme des communes-centres. Si ces cinq fois ou plus se rapportent à plusieurs zones centrales différentes, la commune est attribuée à celle dans laquelle elle entre le plus grand nombre de fois.

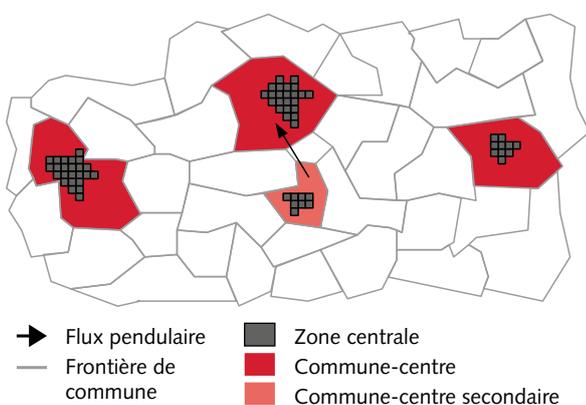
Si des enclaves apparaissent à l'intérieur d'une zone continue de communes-centres, elles sont intégrées au centre.

Étape 3: Distinction entre centres principaux et centres secondaires

Les centres sont hiérarchisés en centres principaux et centres secondaires sur la base de leurs relations fonctionnelles. Les dépendances fonctionnelles entre les centres sont à cet effet examinées pour déterminer les structures polycentriques. Si plus de 26,67% des actifs occupés (voir l'encadré 2) d'un centre donné (seuil 7) travaillent dans un autre centre, le premier centre est

Détermination des centres principaux et secondaires

Fig. 2



Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

considéré comme un *centre secondaire*, le deuxième comme un *centre principal* (fig. 2). Ce seuil correspond aux quatre cinquièmes du seuil 9 (voir l'étape 5).

Les centres principaux et les centres secondaires qui en dépendent appartiennent à la même agglomération.

Encadré 2: Les pendulaires dans le cadre de la définition de l'espace à caractère urbain

Un **emploi** correspond à un poste de travail occupé dans une entreprise. Sont considérées ici toutes les personnes affiliées à l'AVS et ayant déclaré un revenu de plus de 2300 francs. Cette population constitue une bonne approximation de la notion de **personne active occupée**. Un actif occupé peut en principe avoir plusieurs emplois. Pour les flux de pendulaires considérés ici, seul l'emploi qui procure le revenu le plus élevé est pris en considération.

Un **pendulaire** est une personne avec un emploi qui travaille hors de son domicile. Pour la définition de l'espace à caractère urbain, les flux de pendulaires intercommunaux sont considérés.

Les données sur les pendulaires proviennent de l'appariement de trois ensembles de données se rapportant au 31 décembre 2011: la statistique de la population et des ménages (STATPOP), les données des caisses de compensation AVS et la statistique structurelle des entreprises (STATENT). L'appariement de ces données est la base pour déterminer le lieu de domicile et le lieu de travail pour quelques 4 millions d'employés.

Par lieu de domicile, on entend la commune où la personne a déposé ses papiers. Si la personne a un domicile secondaire plus proche des établissements de travail de son employeur que son domicile principal, c'est le domicile secondaire qui est pris en considération.

Une entreprise peut être constituée d'un seul établissement (entreprise mono-établissement) ou de plusieurs établissements (entreprise multi-établissements). Pour déterminer le lieu de travail d'une personne, on procède comme suit:

- pour les personnes travaillant dans une entreprise mono-établissement, il suffit d'identifier la commune où est sise l'entreprise (= lieu de travail) pour obtenir directement la relation commune de domicile-commune de travail. C'est le cas pour une bonne moitié des 4 millions d'employés recensés.
- pour les personnes travaillant dans une entreprise multi-établissements, l'établissement dans lequel elles travaillent n'est pas connu. Compte tenu du temps de déplacement entre le domicile et les établissements de travail possibles, et compte tenu de la taille des établissements (connue grâce à la STATENT), les personnes travaillant dans une entreprise multi-établissements sont réparties entre les établissements de celle-ci de façon à obtenir un temps de déplacement total minimum (pour l'ensemble des employés de l'entreprise).

Cette méthode, présentée ici de manière simplifiée, fournit des données plausibles sur les flux de pendulaires entre les communes. Pour les valider, les flux calculés ont été agrégés au niveau cantonal et comparés avec les données du Relevé structurel de l'OFS. Cette comparaison montre une corrélation très élevée.

Les flux de pendulaires entre la Suisse et l'étranger proviennent de la statistique des frontaliers de l'OFS et des offices statistiques nationaux des pays limitrophes (voir l'annexe).

Etape 4: Regroupement de centres voisins

Quelques agglomérations bipolaires ou multipolaires, comme Brigue–Viège ou Amriswil–Romanshorn, étaient déjà reconnues jusqu'ici comme des agglomérations au sens statistique. Elles ont souvent une histoire commune, sont liées sur le plan fonctionnel et forment une unité sur le plan géographique. Pour qu'elles demeurent des agglomérations dans la conception actuelle de l'espace urbain, il a été décidé que les centres qui se touchent par leurs frontières communales forment ensemble un seul centre. Ceci seulement si leurs tailles absolues (en HEN) sont dans un rapport inférieur à 1:5 (seuil 8) et si chaque centre n'a pas plus de 250'000 HEN. Des écarts trop grands entre les pôles de ces agglomérations sont ainsi évités. Font exception les communes dont les frontières se touchent seulement dans des zones de montagne non aménagées et sans voies de communication modernes.

Etape 5: Détermination des couronnes d'agglomération

Pour déterminer si une commune fait partie d'une couronne d'agglomération, le critère est la proportion de pendulaires qui travaillent dans le centre (principal ou secondaire) de l'agglomération, par rapport au total des personnes occupées domiciliées dans la commune. Le nombre de pendulaires, qui varie généralement selon la proximité du centre, indique le degré d'interaction fonctionnelle entre la commune et le centre. Une commune appartient à une couronne d'agglomération si au moins un tiers (33,33%, seuil 9) de sa population occupée effectue des déplacements pendulaires vers un centre d'agglomération (fig. 3). Elle est alors considérée comme une *commune de couronne d'agglomération*.

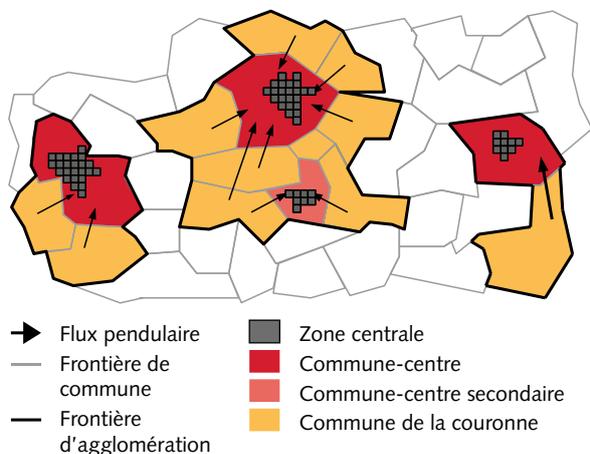
Cette méthode fait parfois apparaître des enclaves et des exclaves. Les enclaves situées dans la couronne d'agglomération sont considérées comme faisant partie de celle-ci. Les exclaves sont des communes qui, par les flux pendulaires, sont liées à l'agglomération, mais qui n'ont pas de frontière commune avec les autres communes de l'agglomération. Elles ne sont pas considérées comme faisant partie de l'agglomération.

Etape 6: Délimitation finale des agglomérations selon un critère de taille minimale

Pour exclure les agglomérations trop petites qui ne sont pas considérées en Suisse comme ayant un caractère urbain, on applique pour terminer un critère de taille minimale. Les agglomérations potentielles dont le centre et la couronne n'atteignent pas ensemble 20'000 habitants (y compris les nuitées hôtelières converties en équivalents-habitants, seuil 10) ne sont pas considérées comme des agglomérations (fig. 4). Ce critère garantit la continuité avec la définition utilisée jusqu'ici (définition de 2000). Toutes les autres communes-centres et communes de couronne sont dès lors considérées définitivement comme faisant partie des agglomérations et perdent le qualificatif de «potentiel».

Les agglomérations peuvent être transfrontalières. Si la zone centrale d'une agglomération (continuité du tissu bâti) ou si la zone d'influence d'un centre d'agglomération (intensité des flux pendulaires) s'étend au-delà des frontières nationales, les communes étrangères concernées sont prises en compte dans les calculs. Des exceptions sont faites pour les agglomérations transfrontalières ne comptant qu'une part très faible de population en Suisse (moins de 5%).

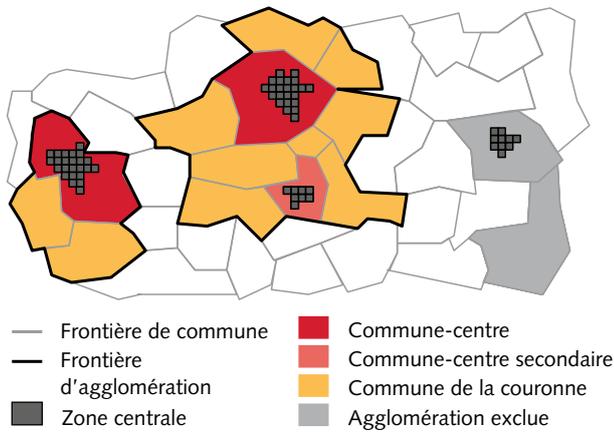
Détermination des couronnes d'agglomération Fig. 3



Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Exculsion des agglomérations avec une taille inférieure à la valeur seuil **Fig. 4**



Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Après la suppression des agglomérations trop petites, l'appartenance des communes qui en faisaient partie est recalculée. Cela signifie que l'étape 5 est réalisée une seconde fois sans les communes-centres des agglomérations supprimées. Après l'étape 6, les communes d'agglomération appartiennent de manière définitive à l'espace à caractère urbain.

Etape 7: Détermination des villes-centres et des noms des agglomérations

La notion de ville-centre qui existait dans la définition 2000, soit le centre dominant d'une agglomération, est maintenue. Est considérée comme ville-centre la commune qui, parmi les communes-centres, a le plus grand nombre de HEN. Si une autre commune-centre atteint au moins 75% de ce nombre, elle est aussi considérée comme ville-centre. Les agglomérations reçoivent normalement le nom de leur ville-centre. Cependant, priorité est donnée aux noms qui avaient cours dans la définition 2000. Si plusieurs centres sont regroupés selon la procédure décrite à l'étape 4, on retient le nom des communes qui étaient, avant le regroupement, les plus importantes.

Dans quelques cas, les villes-centres sont uniquement des communes dominantes de petites agglomérations, ceci sans remplir les critères pour être une ville statistique (voir chapitre 2.6).

Etape 8: Détermination des communes multi-orientées

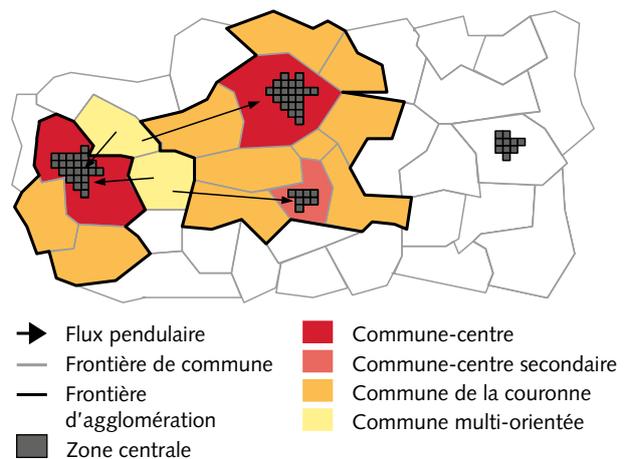
L'analyse des flux pendulaires hors des agglomérations fait apparaître des communes qui, fonctionnellement, sont orientées vers plus d'un centre. Les proportions cumulées de pendulaires sortants y atteignent des valeurs comparables, voire supérieures à celles de certaines communes de couronne d'agglomération. C'est pour rendre compte de cette réalité que la catégorie des communes multi-orientées (fig. 5) a été créée. Une commune reçoit ce statut si elle remplit les conditions suivantes:

- Au moins un tiers (seuil 11, égal au seuil 9) des personnes occupées domiciliées dans la commune travaillent dans des centres d'agglomération.
- Ne sont considérés que les flux pendulaires supérieurs à 6,67% (seuil 12, un cinquième du seuil 11).
- Un des flux doit être d'au moins 11,11% (seuil 13, un tiers du seuil 11).

Ces conditions garantissent des relations suffisamment nettes avec chaque centre.

Une enclave dans un espace multi-orienté est comblée si elle n'est constituée que d'une commune de moins de 1000 habitants. Les exclaves dans l'espace multi-orienté sont maintenues s'il s'agit de communes de plus de 1000 habitants. Sinon, elles sont considérées comme appartenant à l'espace rural sans caractère urbain.

Détermination des communes multi-orientées **Fig. 5**



Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Étape 9: Détermination des centres hors agglomération

Des structures urbaines se rencontrent aussi à l'extérieur des agglomérations. Elles étaient appelées «villes isolées» dans la définition 2000. Pour tenir compte de leur caractère urbain, la catégorie *centre hors agglomération* a été créée. Un centre hors agglomération peut se composer d'une ou de plusieurs communes. La définition reprend les critères fixés pour les centres des agglomérations. Pour être considéré comme un centre hors agglomération, un territoire doit remplir les conditions suivantes (voir les fig. 6 et 7):

- Il doit comporter un noyau à haute densité conformément aux seuils 4 et 5 (2500 HEN par km² et 5000 HEN au total). La trame régulière est positionnée comme pour le calcul des centres d'agglomération.
- Il doit comporter une zone centrale continue d'une densité minimale de 500 HEN par km² (seuil 2, comme pour les agglomérations) et un nombre minimum de 12'000 HEN (seuil 14, différent de celui utilisé pour les centres d'agglomération). La transposition sur les communes des zones centrales obtenues sur la trame se fait comme à l'étape 2 (plus de 50% des HEN de la commune doivent se trouver dans la zone centrale).
- Les communes d'un centre hors agglomération doivent compter ensemble plus de 14'000 HEN (seuil 15).

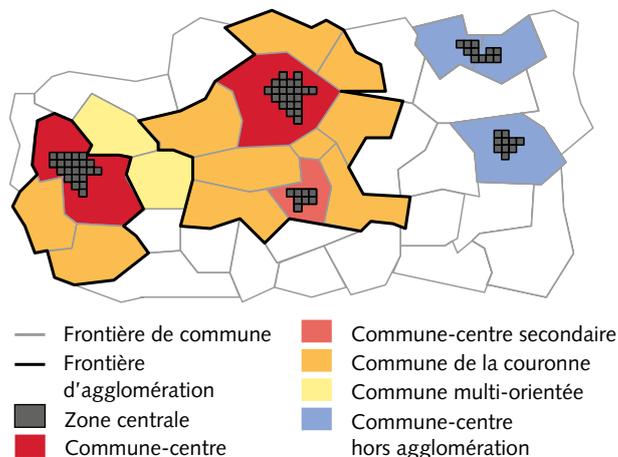
Si une commune remplit les conditions pour être considérée à la fois comme un centre hors agglomération et comme une commune multi-orientée, c'est la qualité de centre qui a la priorité. Si ce centre ne comporte qu'une seule commune, elle est considérée en même temps comme une ville (voir le chapitre 2.6).

Les noms des centres hors agglomération sont, comme pour les agglomérations, ceux de leur commune dominante (en nombre de HEN). Si une autre commune atteint 75% de ce nombre, son nom entre dans la dénomination du centre.

L'étape 9 parachève la définition de l'espace à caractère urbain. Les communes non retenues selon cette méthode font partie de *l'espace rural sans caractère urbain*.

Détermination des communes-centres hors agglomération

Fig. 6

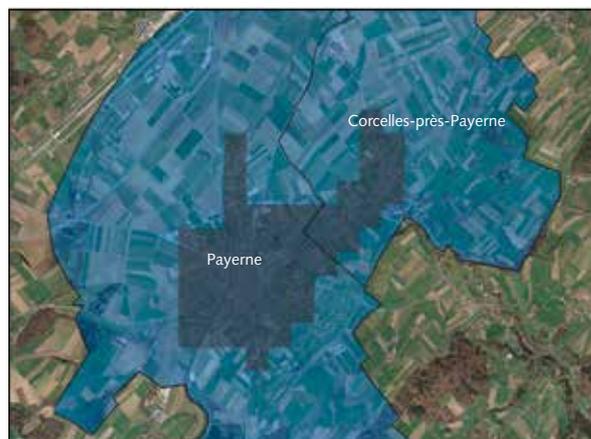


Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Exemple de Payerne (centre hors agglomération)

Fig. 7



Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

2.4 Synthèse de la définition de l'espace à caractère urbain

Les étapes présentées au point 2.3 se résument de la manière suivante (encadré 3):

Encadré 3: Définition des catégories de l'espace à caractère urbain

Une **agglomération** est un groupe de communes totalisant plus de 20'000 habitants (y compris nuitées dans l'hôtellerie converties). Elle peut être transfrontalière.

Une agglomération se compose en général d'un **centre d'agglomération** et d'une **couronne d'agglomération**.

Chaque centre d'agglomération comprend une **zone centrale** d'un seul tenant composée de cellules de 300×300 m et présentant une densité d'au moins 500 habitants et emplois par km² (habitants + emplois + nuitées dans l'hôtellerie converties = HEN). La zone centrale doit compter au moins 15'000 HEN en termes absolus. Elle doit en outre comprendre un noyau à densité élevée, comptant plus de 2500 HEN par km² et d'une taille minimale de 5000 HEN. Les communes dont plus de 50% des HEN se trouvent dans une zone centrale sont qualifiées de **communes-centre d'agglomération**. Les différentes communes d'une zone centrale forment ensemble le centre de l'agglomération.

Les centres principaux et les centres secondaires (satellites) d'agglomération sont distingués. Les **centres secondaires** présentent les mêmes caractéristiques que les **centres principaux**, mais ils comportent une forte proportion de pendulaires (au moins 26,67%) qui les relie d'un point de vue fonctionnel à un centre plus important (centre principal). Les centres principaux et leurs centres secondaires appartiennent à la même agglomération. Les centres limitrophes qui sont comparables du point de vue de leur population et du nombre d'emplois sont regroupés en un seul centre d'agglomération. La **ville-centre** d'une agglomération correspond à la commune-centre qui présente la plus haute valeur de HEN.

Font partie de la **couronne d'agglomération** toutes les communes qui sont reliées au centre d'un point de vue fonctionnel. Une commune est considérée comme faisant partie d'une couronne d'agglomération lorsque plus d'un tiers des personnes occupées qui y résident travaillent dans les communes-centre d'une même agglomération.

Une **commune multi-orientée** se caractérise par le fait que plus d'un tiers de ses résidents actifs occupés travaillent dans des communes-centres d'au moins deux agglomérations différentes, le plus petit flux vers des communes-centre d'une même agglomération devant être d'au moins un quinzième des personnes occupées. Les communes multi-orientées se situent en dehors des agglomérations.

Des communes seules ou limitrophes situées hors agglomération peuvent également remplir les critères de densité appliqués pour définir un centre, sans pour autant compter la taille minimale requise pour former une agglomération. Elles sont qualifiées de **communes-centres hors agglomération** lorsqu'elles dépassent 12'000 HEN dans la zone centrale et 14'000 HEN sur l'ensemble du territoire qu'elles occupent.

2.5 Typologie de l'espace à caractère urbain

Les typologies classent les unités territoriales (p. ex. les communes) en fonction de leurs caractéristiques similaires. L'ensemble des catégories de communes de l'espace à caractère urbain forme avec les communes rurales sans caractère urbain une typologie territoriale qui couvre l'ensemble du territoire suisse.

Les différentes catégories de communes de l'espace à caractère urbain peuvent s'agréger en plusieurs types d'espace. Les communes-centres d'agglomération et les communes de couronne d'agglomération forment ensemble les agglomérations, agrégat qui assure la continuité avec les périmètres des agglomérations tels qu'ils étaient définis jusqu'ici (définition 2000). D'autres agrégats sont formés sur la base de critères purement morphologiques et ou purement fonctionnels (T 1).

T 1 Typologie spatiale

Typologie territoriale	Catégories de communes				
	Commune-centre d'agglomération	Commune de couronne d'agglomération	Commune multi-orientées	Commune-centre hors agglomération	Commune rurale sans caractère urbain
Agglomération (critères morphologiques et fonctionnels)	X	X			
Centre (dans et hors agglomération) (critères morphologiques)	X			X	
Communes de couronne d'agglomération et communes multi-orientées (critères fonctionnels)		X	X		
Espace à caractère urbain (critères morphologiques et fonctionnels)	X	X	X	X	
Espace rural sans caractère urbain					X

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Les communes qui ne présentent pas un caractère urbain selon la méthode décrite plus haut sont attribuées au type *commune rurale sans caractère urbain*. Il n'y a ainsi plus de dichotomie (= distinction univoque) entre ville et campagne: les deux propriétés ne s'excluent plus strictement. Les communes multi-orientées et les

communes de couronne d'agglomération peuvent présenter des caractéristiques rurales même si elles se situent dans la zone d'influence urbaine. Pour déterminer dans quelle mesure une commune donnée présente un caractère rural, il faudra recourir à une autre méthode, qui reste à définir (caractères structurels tels que densités et secteurs d'activité économique).

2.6 Villes statistiques

La définition des villes sur la seule base de la taille de leur population pose de plus en plus de problèmes du fait de la tendance aux fusions de commune qui s'observe en Suisse. L'exemple suivant le montre: la commune du Val-de-Travers (NE), issue de la fusion de plusieurs petites communes essentiellement rurales, a plus de 10'000 habitants. Ces habitants sont dispersés dans une multitude de petites zones de peuplement, sans centre dominant ni grande zone urbanisée. Cette commune ne présente donc pas de structure véritablement urbaine. C'est pourquoi la méthode présentée au point 2.3 pour la détermination des centres hors agglomération (étape 9) est appliquée à chaque commune de Suisse indépendamment (encadré 4). Seules sont considérées ici les parties des zones centrales situées sur le territoire de la commune. On obtient ainsi une *typologie des villes statistiques*, qui permet de dire si une commune donnée est une ville ou non indépendamment de son appartenance à une agglomération. Les aspects juridiques, administratifs et historiques ne jouent aucun rôle. Comme ce type concerne des communes prises individuellement, on ne trouve pas ici d'unités territoriales regroupant plusieurs communes.

Encadré 4: Définition d'une ville statistique

Chaque **ville** possède sur son territoire communal une zone dense d'un seul tenant composée de plusieurs cellules de 300 m de côté et ayant une densité habitants-emplois-nuitées hôtelières converties de plus de 500 HEN par km². Cette zone dense compte en termes absolus au moins 12'000 HEN. La zone comporte en outre au moins un noyau à haute densité de plus de 2500 HEN par km². Le noyau à haute densité compte en termes absolus au moins 5000 HEN. La zone dense comprend plus de la moitié des HEN de la commune. La commune doit en outre compter au moins 14'000 HEN.

2.7 Données utilisées

Les données suivantes (T2) ont été utilisées pour établir les typologies 2012 de l'espace à caractère urbain et des villes statistiques:

T2 Données utilisées

Critères / Données	Source
Population résidante permanente au 31.12.2012	OFS, STATPOP
Nombre d'emplois au 31.12.2011	OFS, STATENT
Nuitées dans les hôtels et établissements de cure 2010/2012	OFS, HESTA
Flux de pendulaires 2011	OFS, STATPOP et STATENT (données appariées)
Frontières communales: état: 01.01.2014	OFS, SWISSTOPO

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Les données nécessaires à la délimitation des parties transfrontalières proviennent de l'étranger, où elles sont disponibles dans une qualité satisfaisante. Ces données sont comparables avec les données suisses.

L'annexe fournit des informations détaillées sur toutes les données.

3 Résultats

3.1 L'espace à caractère urbain

En appliquant la définition présentée au point 2.3, l'espace à caractère urbain de la carte C 1 est défini. Le tableau T 3 indique le nombre de communes appartenant à chaque catégorie, et les tableaux T 4 et T 5 dressent la liste des agglomérations et des centres hors agglomération, avec leurs populations. La carte C 2 montre, sur la base de la trame régulière, l'étendue des zones centrales qui servent à déterminer les centres.

T 3 Nombre de communes par catégories d'espace à caractère urbain (état des communes au 01.01.2014)

Catégories	Nombre de communes
Communes-centres d'agglomération	430
Communes de la couronne d'agglomération	669
Communes multi-orientées	350
Communes-centres hors agglomération	57
Communes rurales sans caractère urbain	846
Total	2352

Source: OFS

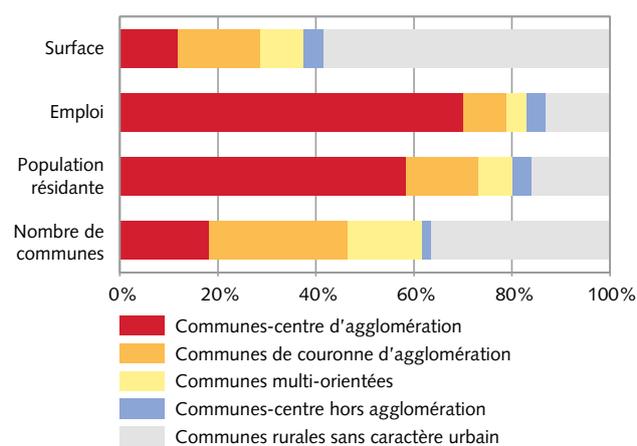
© OFS, Neuchâtel 2014

3.2 Catégories d'espace selon la population, l'emploi et la superficie

La nouvelle définition permet d'apprécier le degré d'urbanisation de l'espace à caractère urbain. En 2012, les communes-centres d'agglomération, qui occupaient 12% du territoire suisse et 38% des surfaces d'habitat et d'infrastructure, concentraient 59% de la population et 70% des emplois (G 1). Le rapport est plus équilibré dans les couronnes d'agglomération, qui représentaient 17% du territoire suisse et 15% de la population de 2012. Au total, 73% de la population vivait dans une agglomération. Les régions rurales sans caractère urbain représentaient 59% du territoire national et abritaient 16% de la population.

Population, emploi et surface selon les catégories de communes¹

G 1

¹ seulement les communes suisses

Source: OFS – STATENT 2011, STATPOP 2012

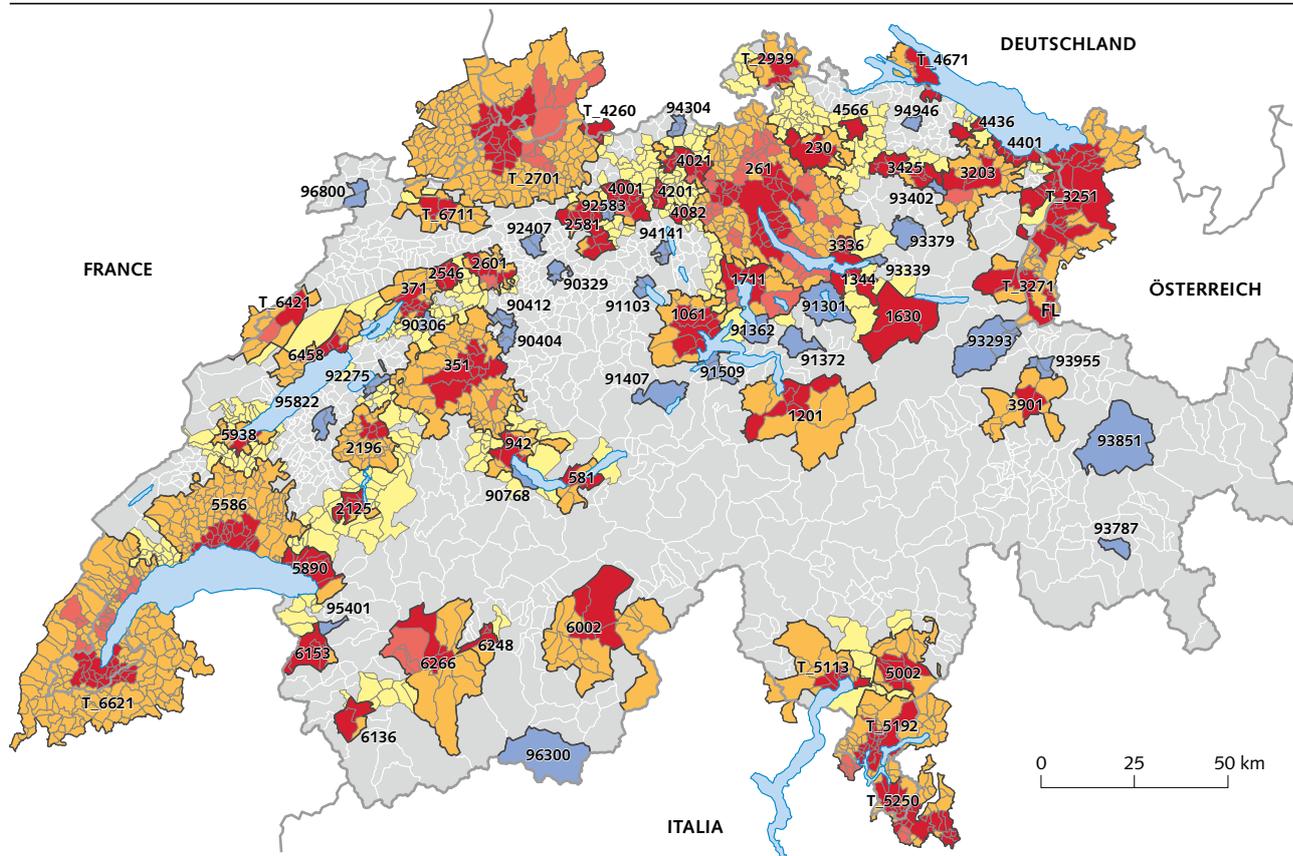
© OFS, Neuchâtel 2014

3.3 Agglomérations transfrontalières

L'algorithme présenté au point 2.3 fait ressortir douze agglomérations transfrontalières (C 1 et T 4), dont cinq ont leur centre principal (du point de vue démographique) à l'étranger. Environ 1,2 million d'habitants des agglomérations transfrontalières vivent à l'étranger, soit 17% de la population totale des agglomérations recensées pour la Suisse.

Espace à caractère urbain, en 2012

C 1



Catégories de commune

- Commune-centre d'agglomération (centre principal)
- Commune de la couronne d'agglomération
- Commune multi-orientée
- Commune-centre hors agglomération
- Commune rurale sans caractère urbain

Code* et nom de l'agglomération

230	Winterthur	2581	Olten – Zofingen	T_4260	Bad Säkingen – Stein (AG)	5938	Yverdon-les-Bains
261	Zürich	2601	Solothurn		(DE/CH)	6002	Brig – Visp
351	Bern	T_2701	Basel (CH/DE/FR)	4401	Arbon – Rorschach	6136	Martigny
371	Biel/Bienne	T_2939	Schaffhausen (CH/DE)	4436	Amriswil – Romanshorn	6153	Monthey
581	Interlaken	3203	St. Gallen	4566	Frauenfeld	6248	Sierre
942	Thun	T_3251	Rheintal (AT/CH)	T_4671	Konstanz – Kreuzlingen	6266	Sion
1061	Luzern	T_3271	Vaduz – Buchs (LI/CH)		(DE/CH)	T_6421	La Chaux-de-Fonds –
1201	Altdorf (UR)	3336	Rapperswil-Jona – Rütli	5002	Bellinzona		Le Locle (CH/FR)
1344	Lachen	3425	Wil (SG)	T_5113	Locarno (CH/IT)	6458	Neuchâtel
1630	Glarus	3901	Chur	T_5192	Lugano (CH/IT)	T_6621	Genève (CH/FR)
1711	Zug	4001	Aarau	T_5250	Como – Chiasso – Mendrisio	T_6711	Delémont (CH/FR)
2125	Bulle	4021	Baden – Brugg		(IT/CH)		
2196	Fribourg	4082	Wohlen (AG)	5586	Lausanne		
2546	Grenchen	4201	Lenzburg	5890	Vevey – Montreux		

* T_xxxx indique les agglomérations transfrontalières

Code et nom du centre hors des agglomérations

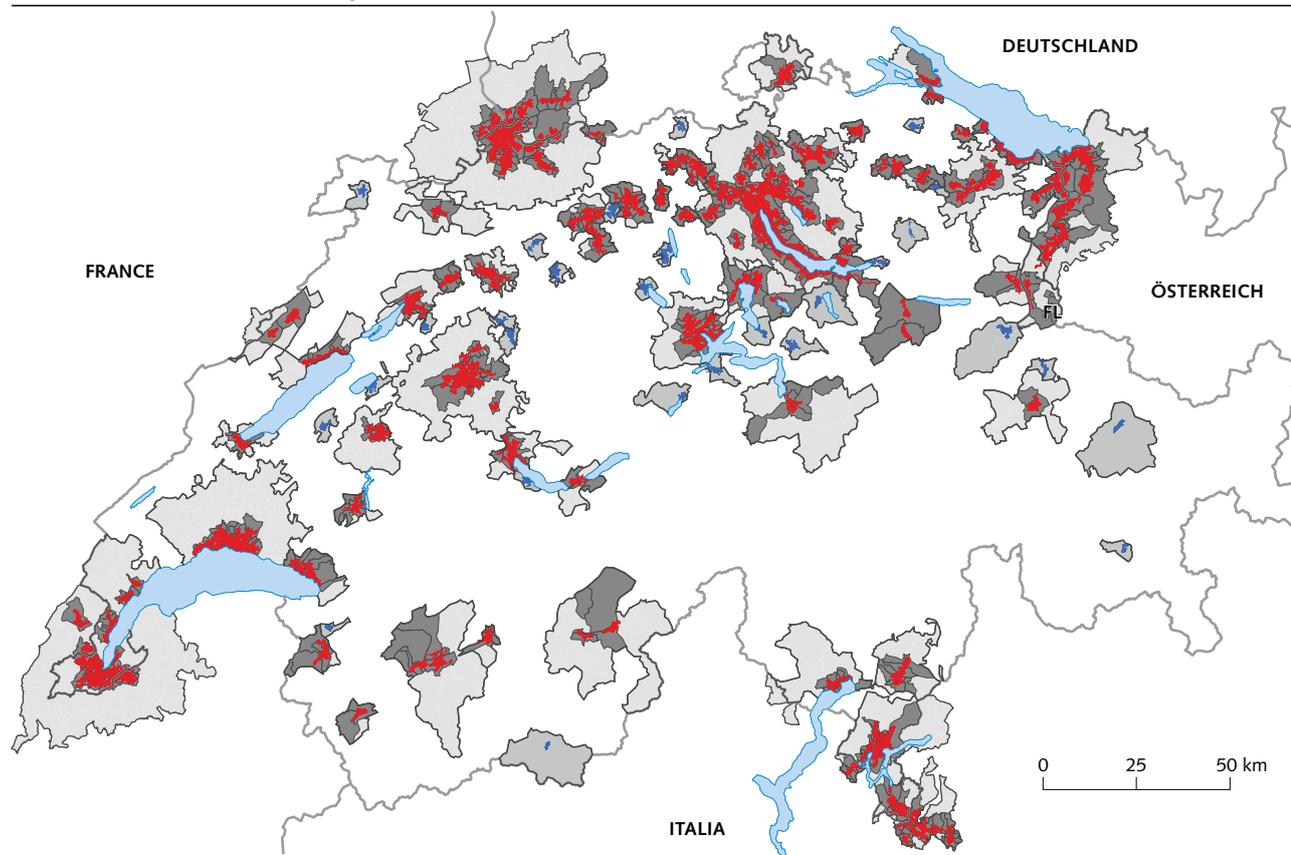
90306	Lyss	91362	Arth	93293	Mels – Sargans	94141	Reinach (AG)
90329	Langenthal	91372	Schwyz	93339	Uznach	94304	Döttingen – Böttstein
90404	Burgdorf	91407	Sarnen	93379	Wattwil	94946	Weinfelden
90412	Kirchberg (BE)	91509	Stans	93402	Flawil	95401	Aigle
90768	Spiez	92275	Murten	93787	St. Moritz	95822	Payerne
91103	Sursee	92407	Oensingen	93851	Davos	96300	Zermatt
91301	Einsiedeln	92583	Schönenwerd	93955	Landquart	96800	Porrentruy

Source: OFS – Section Environnement, développement durable, territoire (UNR)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

Communes-centre calculées à partir de données matricielles, en 2012

C 2

**Agglomérations**

■ Groupes de cellules* avec $> 500 \text{ HEN}^{**}/\text{km}^2$
et $> 15\,000 \text{ HEN}$ en absolu

■ Commune-centre d'agglomération

■ Commune de la couronne d'agglomération

Centre hors agglomérations

■ Groupes de cellules* avec $> 500 \text{ HEN}^{**}/\text{km}^2$
et $> 12\,000 \text{ HEN}$ en absolu

■ Commune-centre hors agglomération

* Groupes de cellules qui réunissent les critères dans au moins 5 sur 9 calculs.

** Somme des habitants, emplois et nuitées dans l'hôtellerie converties.

Source: OFS – Section Environnement, développement durable, territoire (UNR)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

T4 Liste des agglomérations 2012

Numéro d'agglomération	Nom de l'agglomération	Nombre de communes (y c. à l'étranger)	Nombre de communes suisses (si différent)	Population en 2012 (y c. à l'étranger)	Population résidente permanente sur le territoire suisse en 2012 (si différente)
230	Winterthur	8	-	133 691	-
261	Zürich	151	-	1 280 944	-
351	Bern	75	-	398 873	-
371	Biel/Bienne	27	-	101 271	-
581	Interlaken	9	-	23 363	-
942	Thun	15	-	78 964	-
1061	Luzern	19	-	220 741	-
1201	Altdorf (UR)	12	-	31 476	-
1344	Lachen	4	-	27 711	-
1630	Glarus	2	-	29 510	-
1711	Zug	14	-	121 269	-
2125	Bulle	7	-	29 437	-
2196	Fribourg	36	-	100 111	-
2546	Grenchen	3	-	25 640	-
2581	Olten–Zofingen	21	-	95 041	-
2601	Solothurn	22	-	76 750	-
T_2701	Basel (CH/DE/FR)	205	107	823 112	527 225
T_2939	Schaffhausen (CH/DE)	16	15	69 024	67 628
3203	St. Gallen	23	-	162 795	-
T_3251	Rheintal (AT/CH)	56	10	334 260	55 000
T_3271	Vaduz–Buchs (LI/CH)	15	4	62 810	26 335
3336	Rapperswil-Jona–Rüti	3	-	45 486	-
3425	Wil (SG)	10	-	70 842	-
3901	Chur	11	-	56 697	-
4001	Aarau	12	-	74 244	-
4021	Baden–Brugg	15	-	105 606	-
4082	Wohlen (AG)	2	-	21 327	-
4201	Lenzburg	5	-	20 754	-
T_4260	Bad Säkingen–Stein (AG) (DE/CH)	4	3	22 480	5 715
4401	Arbon–Rorschach	8	-	52 734	-
4436	Amriswil–Romanshorn	3	-	24 322	-
4566	Frauenfeld	1	-	24 119	-
T_4671	Konstanz–Kreuzlingen (DE/CH)	5	2	119 621	22 637
5002	Bellinzona	20	-	50 352	-
T_5113	Locarno (CH/IT)	19	17	55 750	54 737
T_5192	Lugano (CH/IT)	68	51	175 316	145 576
T_5250	Como–Chiasso–Mendrisio (IT/CH)	49	12	229 438	50 026
5586	Lausanne	131	-	389 614	-
5890	Vevey–Montreux	11	-	81 501	-
5938	Yverdon-les-Bains	13	-	39 182	-
6002	Brig–Visp	26	-	45 589	-
6136	Martigny	3	-	20 075	-
6153	Monthey	4	-	30 571	-
6248	Sierre	6	-	25 131	-
6266	Sion	18	-	79 746	-
T_6421	La Chaux-de-Fonds–Le Locle (CH/FR)	10	8	56 900	52 098
6458	Neuchâtel	17	-	87 641	-
T_6621	Genève (CH/FR)	200	88	818 668	552 305
T_6711	Delémont (CH/FR)	16	15	28 355	28 313

T_xxxx indique les agglomérations transfrontalières.

Pour d'autres informations sur la typologie de l'espace à caractère urbain ainsi que des analyses et des tableaux sur la classification des 2352 communes de Suisse (état le 01.01.2014), voir www.statistique.admin.ch → Les régions → Bases statistiques → Niveaux géographiques.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

T5 Liste des centres hors agglomération 2012, du plus peuplé au moins peuplé

Numéro du centre	Nom du centre	Nombre de communes	Population résidente permanente en 2012
93293	Mels-Sargans	3	18 804
90404	Burgdorf	2	18 583
90329	Langenthal	2	17 666
94141	Reinach (AG)	4	17 630
91509	Stans	3	15 630
91103	Sursee	3	15 565
91372	Schwyz	1	14 663
91301	Einsiedeln	1	14 632
90306	Lyss	1	14 080
92583	Schönenwerd	4	13 800
90768	Spiez	1	12 549
93955	Landquart	2	11 650
93851	Davos	1	11 156
95822	Payerne	2	11 143
91362	Arth	1	10 924
90412	Kirchberg (BE)	4	10 743
94946	Weinfelden	1	10 699
94304	Döttingen-Böttstein	3	10 603
93379	Wattwil	2	10 306
93402	Flawil	1	10 126
91407	Sarnen	1	9 959
92407	Oensingen	2	9 944
92275	Murten	5	9 836
95401	Aigle	1	9 703
93339	Uznach	2	9 420
96800	Porrentruy	2	8 389
96300	Zermatt	1	5 786
93787	St. Moritz	1	5 147

Source: OFS

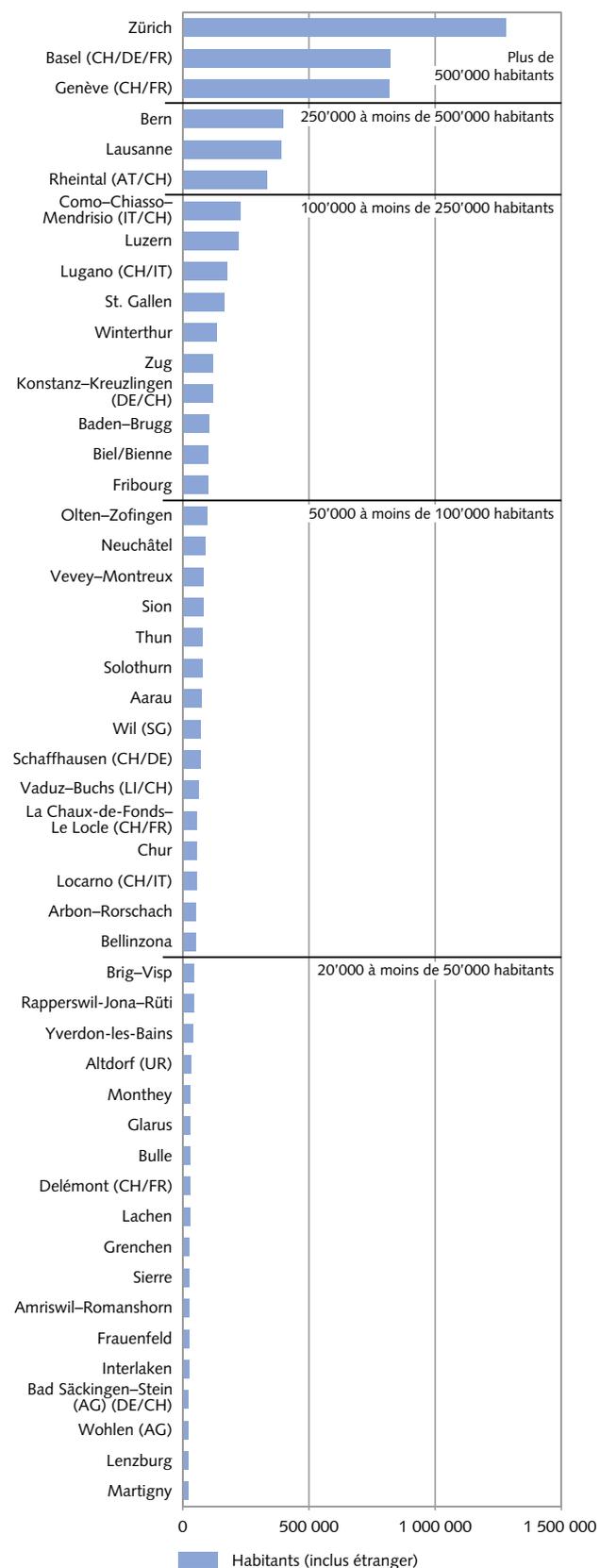
© OFS, Neuchâtel 2014

3.4 Classes de grandeur des agglomérations

Le tableau T6 et le graphique G2 classent les agglomérations (y c. la population à l'étranger) en fonction de leur grandeur. De tels classements sont précieux pour comparer des agglomérations similaires et procéder à des analyses spécifiques.

Distribution des tailles et des classes de grandeur des agglomérations

G 2



Source: OFS – STATPOP 2012

© OFS, Neuchâtel 2014

T6 Classes de grandeur des agglomérations

Délimitation des classes selon le nombre d'habitants (y c. la population à l'étranger)	Nombre d'agglomérations	En % de la population de toutes les agglomérations
500 000 et plus	3	41,3
de 250 000 à 499 999	3	15,9
de 100 000 à 249 999	10	20,8
de 50 000 à 99 999	15	14,8
de 20 000 à 49 999	18	7,3

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Le concept européen d'aire urbaine fonctionnelle (ESPON 2006) inclut les zones urbaines comptant au minimum 50'000 habitants. Ce concept est comparable à celui fondant notre définition. Les analyses sur les agglomérations dont la population dépasse ce seuil sont, dans certaines limites, comparables au plan international.

3.5 Population urbaine dans les cantons

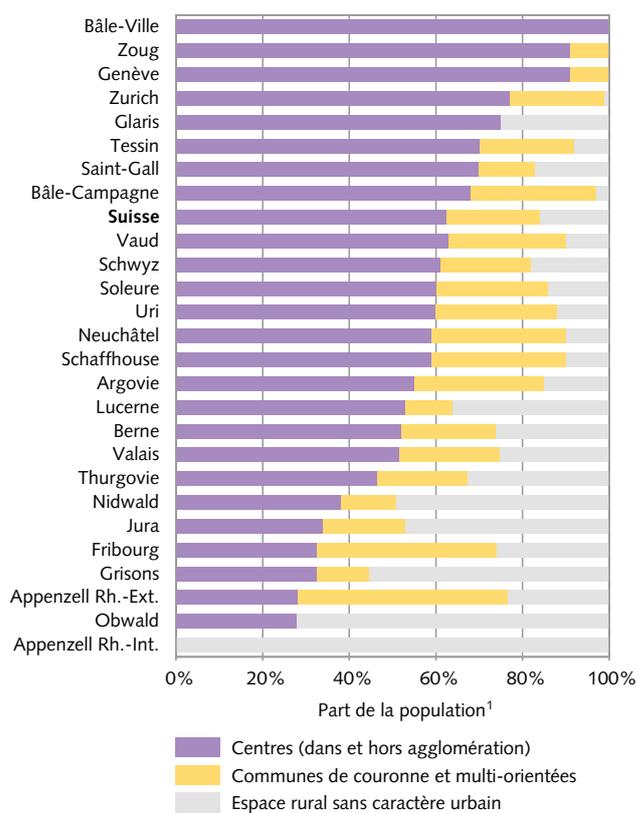
Plusieurs cantons ont une part importante de leur population dans l'espace à caractère urbain. C'est le cas de Bâle-Ville, de Genève, de Zoug et de Zurich. D'autres, comme Obwald, ont un espace à caractère urbain réduit. Appenzell Rhodes-Intérieures en est totalement dépourvu (G3).

3.6 Villes statistiques

En appliquant la définition présentée au point 2.6, on obtient les villes statistiques de la carte C3 et du tableau T7.

Population selon le type d'espace et le canton

G 3

¹ Population résidante permanente 2012

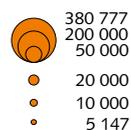
Source: OFS – STATPOP

© OFS, Neuchâtel 2014

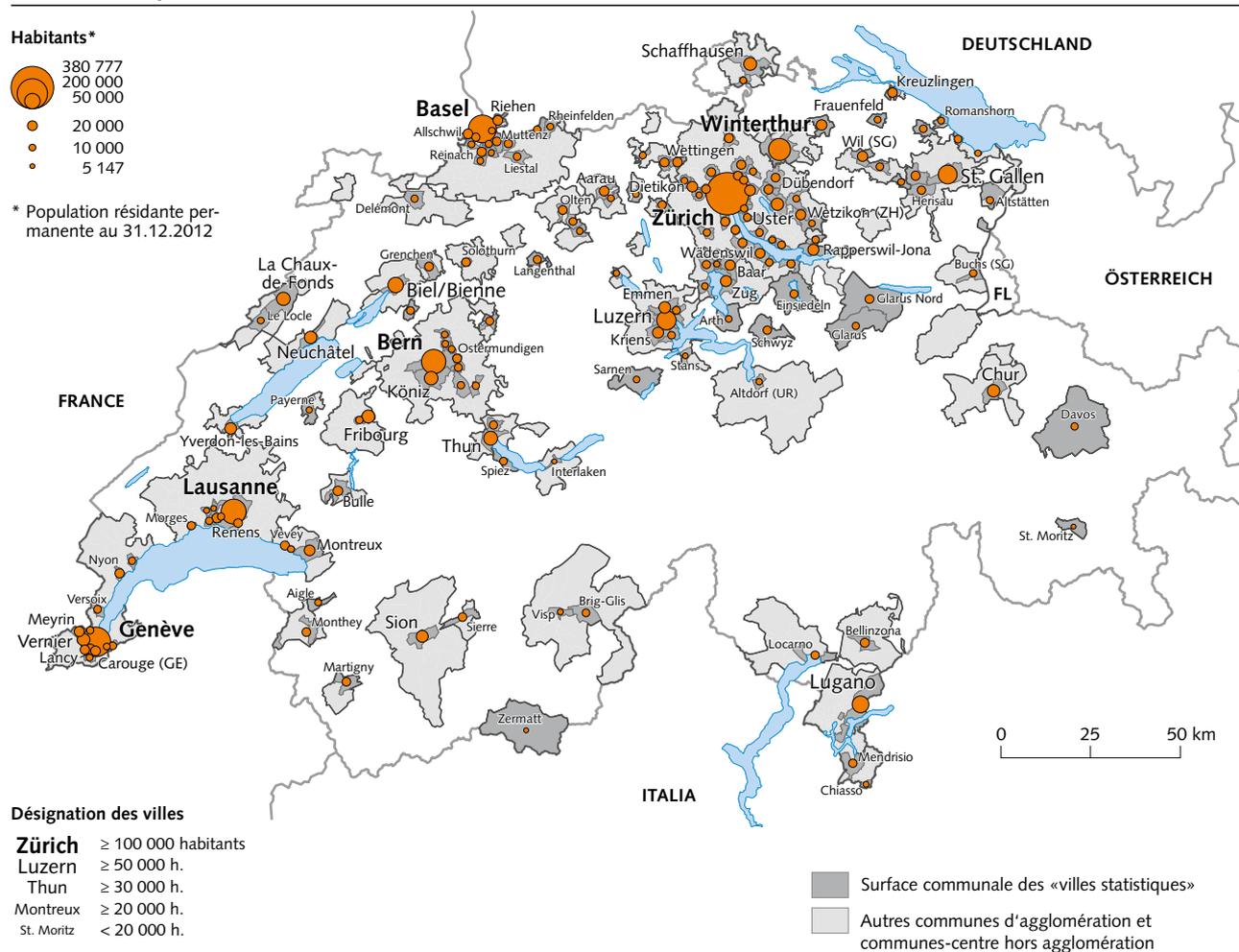
Villes statistiques de la Suisse, en 2012

C 3

Habitants*



* Population résidente permanente au 31.12.2012



La définition de la ville se base en résumé sur les critères suivants:
 densité et nombre d'habitants, d'emplois et de nuitées en hôtellerie converties.

Source: OFS – Section Environnement, développement durable, territoire (UNR)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

T7 Liste des villes statistiques en 2012

Numéro de commune	Nom de la commune	Canton	Population résidente permanente en 2012
261	Zürich	ZH	380 777
6621	Genève	GE	189 033
2701	Basel	BS	165 566
5586	Lausanne	VD	130 421
351	Bern	BE	127 515
230	Winterthur	ZH	104 468
1061	Luzern	LU	79 478
3203	St. Gallen	SG	74 111
5192	Lugano	TI	61 837
371	Biel/Bienne	BE	52 351
942	Thun	BE	42 735
355	Köniz	BE	39 375
6421	La Chaux-de-Fonds	NE	38 267
2196	Fribourg	FR	36 633
2939	Schaffhausen	SH	35 413
3901	Chur	GR	34 087
6643	Vernier	GE	33 744
6458	Neuchâtel	NE	33 474
198	Uster	ZH	32 748
6266	Sion	VS	32 167
6628	Lancy	GE	28 909
1024	Emmen	LU	28 701
5938	Yverdon-les-Bains	VD	28 486
1711	Zug	ZG	27 537
1059	Kriens	LU	26 751
3340	Rapperswil-Jona	SG	26 354
5886	Montreux	VD	25 456
191	Dübendorf	ZH	25 341
243	Dietikon	ZH	24 843
4566	Frauenfeld	TG	24 119
121	Wetzikon (ZH)	ZH	23 274
3427	Wil (SG)	SG	22 985
1701	Baar	ZG	22 355
6630	Meyrin	GE	21 718
142	Wädenswil	ZH	20 967
2703	Riehen	BS	20 699
4671	Kreuzlingen	TG	20 520
6608	Carouge (GE)	GE	20 375
5591	Renens (VD)	VD	20 232
2125	Bulle	FR	20 177
4045	Wettingen	AG	20 135
4001	Aarau	AG	20 103
2762	Allschwil	BL	19 898
133	Horgen	ZH	19 282
5724	Nyon	VD	19 170
2773	Reinach (BL)	BL	18 661
5890	Vevey	VD	18 594
4021	Baden	AG	18 522
62	Kloten	ZH	18 402
131	Adliswil	ZH	18 037
53	Bülach	ZH	17 975

T7 Liste des villes statistiques en 2012 (suite)

Numéro de commune	Nom de la commune	Canton	Population résidente permanente en 2012
3443	Gossau (SG)	SG	17 941
6631	Onex	GE	17 851
199	Volketswil	ZH	17 768
5002	Bellinzona	TI	17 744
5590	Pully	VD	17 368
141	Thalwil	ZH	17 340
2770	Muttenz	BL	17 339
247	Schlieren	ZH	17 199
1630	Glarus Nord	GL	17 198
2581	Olten	SO	17 133
96	Regensdorf	ZH	16 975
6136	Martigny	VS	16 897
6153	Monthey	VS	16 880
2601	Solothurn	SO	16 465
2546	Grenchen	SO	16 173
174	Illnau-Effretikon	ZH	16 117
66	Opfikon	ZH	16 116
6248	Sierre	VS	15 945
363	Ostermundigen	BE	15 871
1322	Freienbach	SZ	15 758
404	Burgdorf	BE	15 659
939	Steffisburg	BE	15 515
5113	Locarno	TI	15 483
2831	Pratteln	BL	15 282
3001	Herisau	AR	15 222
329	Langenthal	BE	15 184
1702	Cham	ZG	15 020
5642	Morges	VD	14 994
4082	Wohlen (AG)	AG	14 879
2765	Binningen	BL	14 817
1372	Schwyz	SZ	14 663
1301	Einsiedeln	SZ	14 632
5254	Mendrisio	TI	14 499
69	Wallisellen	ZH	14 188
306	Lyss	BE	14 080
4401	Arbon	TG	14 012
158	Stäfa	ZH	13 876
2829	Liestal	BL	13 708
1058	Horw	LU	13 618
6640	Thônex	GE	13 587
154	Küsnacht (ZH)	ZH	13 518
4280	Oftringen	AG	12 939
6644	Versoix	GE	12 879
138	Richterswil	ZH	12 832
156	Meilen	ZH	12 816
6002	Brig-Glis	VS	12 728
3408	Uzwil	SG	12 726
356	Muri bei Bern	BE	12 675
4461	Amriswil	TG	12 619
1054	Ebikon	LU	12 571
768	Spiez	BE	12 549

T7 Liste des villes statistiques en 2012 (suite)

Numéro de commune	Nom de la commune	Canton	Population résidente permanente en 2012
1632	Glarus	GL	12 312
4258	Rheinfelden	AG	12 174
161	Zollikon	ZH	12 163
2228	Villars-sur-Glâne	FR	11 975
118	Rüti (ZH)	ZH	11 968
6623	Le Grand-Saconnex	GE	11 847
6711	Delémont	JU	11 809
2769	Münchenstein	BL	11 715
5589	Prilly	VD	11 709
5721	Gland	VD	11 693
616	Münsingen	BE	11 566
3271	Buchs (SG)	SG	11 536
5635	Ecublens (VD)	VD	11 427
2	Affoltern am Albis	ZH	11 276
52	Bassersdorf	ZH	11 243
3851	Davos	GR	11 156
861	Belp	BE	11 108
3251	Altstätten	SG	11 075
177	Pfäffikon	ZH	11 027
362	Ittigen	BE	10 997
4040	Spreitenbach	AG	10 930
1362	Arth	SZ	10 924
5889	La Tour-de-Peilz	VD	10 828
4289	Zofingen	AG	10 824
2771	Oberwil (BL)	BL	10 721
4946	Weinfelden	TG	10 699
117	Hinwil	ZH	10 615
4095	Brugg	AG	10 611
6612	Chêne-Bougeries	GE	10 530
155	Männedorf	ZH	10 470
4254	Möhlin	AG	10 455
4436	Romanshorn	TG	10 353
2766	Birsfelden	BL	10 277
6633	Plan-les-Ouates	GE	10 250
2761	Aesch (BL)	BL	10 220
2937	Neuhausen am Rheinfall	SH	10 220
6436	Le Locle	NE	10 208
3402	Flawil	SG	10 126
361	Zollikofen	BE	9 977
1407	Sarnen	OW	9 959
1707	Risch	ZG	9 779
546	Münchenbuchsee	BE	9 749
5401	Aigle	VD	9 703
4012	Suhr	AG	9 673
250	Urdorf	ZH	9 471
1708	Steinhausen	ZG	9 213
5822	Payerne	VD	9 146
1103	Sursee	LU	9 079
2763	Arlesheim	BL	9 073
1201	Altdorf (UR)	UR	8 981
3215	Rorschach	SG	8 918

T7 Liste des villes statistiques en 2012 (fin)

Numéro de commune	Nom de la commune	Canton	Population résidente permanente en 2012
4201	Lenzburg	AG	8 626
5624	Bussigny-près-Lausanne	VD	8 122
1509	Stans	NW	8 112
5250	Chiasso	TI	7 933
5583	Crissier	VD	7 402
6297	Visp	VS	7 281
6300	Zermatt	VS	5 786
581	Interlaken	BE	5 504
3787	St. Moritz	GR	5 147

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

4 Application

Les nomenclatures spatiales comme celle de l'espace à caractère urbain permettent d'étudier certaines variables statistiques et leurs modalités par catégories de territoire. Une première série d'analyses dans les domaines démographique et économique révèle des différences intéressantes (T8). Les catégories spatiales sont utiles aussi dans les analyses de votations pour montrer les différences entre les votes des villes et des campagnes.

Les catégories de l'espace à caractère urbain peuvent aussi être utilisées à des fins administratives, même si elles ont été initialement développées pour des analyses statistiques. Par exemple, la politique de la Confédération en matière d'agglomérations s'appuie sur la définition des agglomérations 2000 de l'OFS.

Lorsque l'analyse porte sur des agglomérations transfrontalières, il y a lieu de vérifier si les éventuelles différences de méthode de collecte des données entre les pays n'en invalident pas les résultats. L'analyse doit en outre indiquer qu'elle s'étend aux agglomérations transfrontalières.

T8 Indicateurs souvent utilisés dans les comparaisons par types d'espaces à caractère urbain

	Densité de la population en 2013 (habitants par km ²)	Rapport de dépendance des jeunes ¹ en 2013, en %	Rapport de dépendance des personnes âgées ² en 2013, en %	Proportion d'étrangers en 2013, en %	Importance du secteur primaire en 2011, en % d'équivalents plein temps	Importance du secteur secondaire en 2011, en % des équivalents plein temps	Importance du secteur tertiaire en 2011, en % des équivalents plein temps
Moyenne suisse	204	32,7	28,4	23,8	2,8	26,1	71,0
Espaces à caractère urbain	418	32,3	28,2	25,2	1,8	24,6	73,6
Centres (dans et hors agglomération)	825	31,0	28,6	28,4	0,8	22,3	77,0
Communes de couronne et multi-orientées	172	35,9	26,9	16,0	7,9	37,9	54,2
Communes rurales sans caractère urbain	54	35,2	29,4	16,0	10,4	37,4	52,2

¹ Rapport entre la population de moins de 20 ans et la population de 20 à 64 ans

² Rapport entre la population de 65 ans et plus et la population de 20 à 64 ans

Source: OFS – STATPOP, STATENT

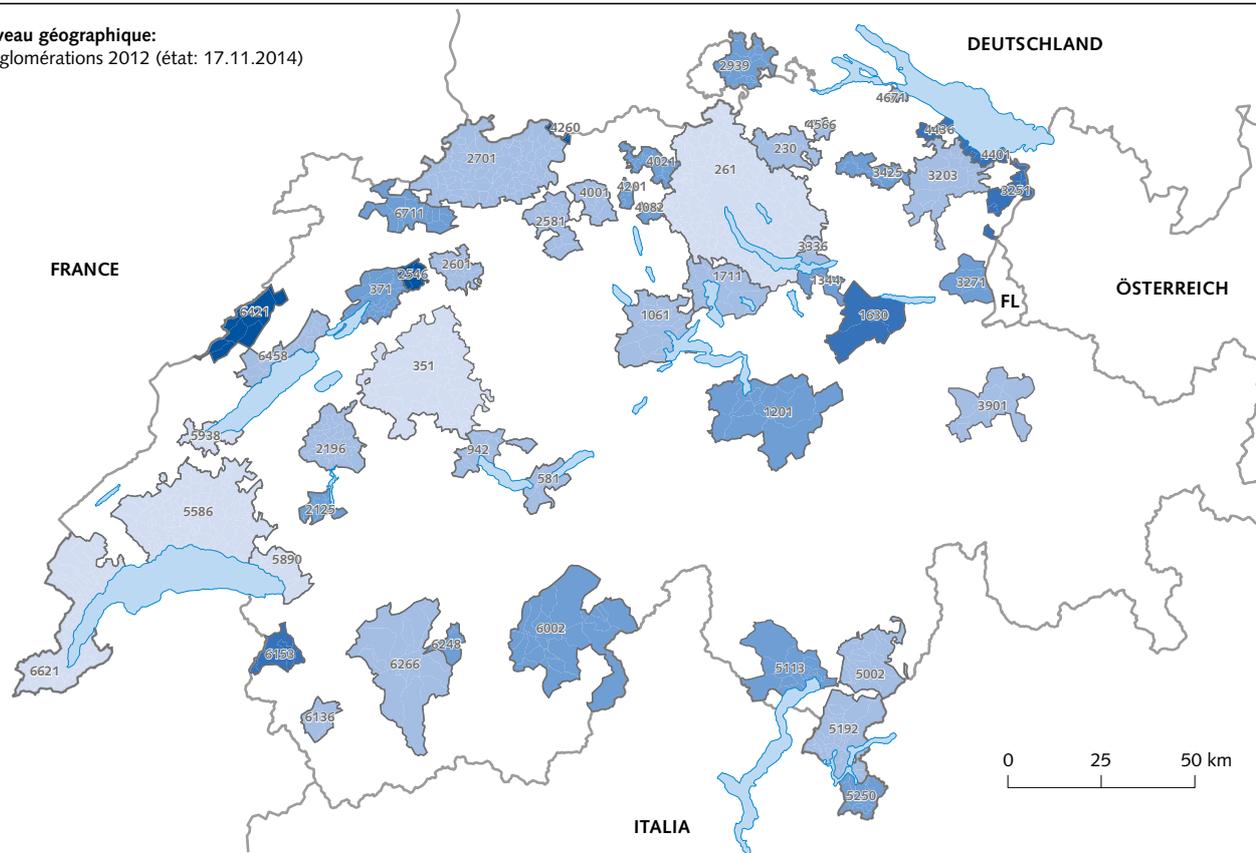
© OFS, Neuchâtel 2014

Emplois dans le secteur secondaire, en 2011

C 4

Niveau géographique:

Agglomérations 2012 (état: 17.11.2014)



Part des emplois en équivalent plein temps dans le secteur secondaire dans le total des emplois en équivalent plein temps, en %



Code et nom de l'agglomération

230	Winterthur	2546	Grenchen	4082	Wohlen (AG)	5938	Yverdon-les-Bains
261	Zürich	2581	Olten – Zofingen	4201	Lenzburg	6002	Brig – Visp
351	Bern	2601	Solothurn	4260	Stein (AG) (CH)	6136	Martigny
371	Biel/Bienne	2701	Basel (CH)	4401	Arbon – Rorschach	6153	Monthey
581	Interlaken	2939	Schaffhausen (CH)	4436	Amriswil – Romanshorn	6248	Sierre
942	Thun	3203	St. Gallen	4566	Frauenfeld	6266	Sion
1061	Luzern	3251	Rheintal (CH)	4671	Kreuzlingen (CH)	6421	La Chaux-de-Fonds – Le Locle (CH)
1201	Altdorf (UR)	3271	Buchs (SG) (CH)	5002	Bellinzona	6458	Neuchâtel
1344	Lachen	3336	Rapperswil-Jona – Rüti	5113	Locarno (CH)	6621	Genève (CH)
1630	Glarus	3425	Wil (SG)	5192	Lugano (CH)	6711	Delémont (CH)
1711	Zug	3901	Chur	5250	Chiasso – Mendrisio (CH)		
2125	Bulle	4001	Aarau	5586	Lausanne		
2196	Fribourg	4021	Baden – Brugg	5890	Vevey – Montreux		

Source: OFS – STATENT

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

5 Comparaison entre les définitions 2000 et 2012

La définition des agglomérations et des villes de l'an 2000 obéissait à une logique similaire à celle décrite ici, mais reposait sur des critères et des seuils différents (OFS 2005, pp. 148 s). Elle ne comportait que trois catégories (villes-centres d'une agglomération, autres communes d'agglomération, villes isolées). Des comparaisons ne sont ainsi possibles que dans certaines limites et de préférence au niveau des agglomérations.

En général, on observe une certaine continuité au niveau des agglomérations. On compte pour 2012 au total une agglomération de moins qu'en 2000 (T9). Quatre agglomérations disparaissent (Berthoud, Schwytz, Stans, Saint-Moritz), tandis que quatre apparaissent (Altdorf, Glaris, Martigny et l'agglomération transfrontalière de Bad Säckingen (DE) – Stein). L'agglomération de Wetzikon-Pfäffikon est intégrée dans celle de Zurich (T10). Les villes-centres des autres agglomérations disparues entrent dans la catégorie des centres hors agglomération.

T9 Comparaison de quelques chiffres clés des agglomérations 2000 et 2012

	2000	2012
Nombre d'agglomérations	50	49
Pourcentage de la population vivant dans une agglomération	72,5	73,0
Surface en km ²	8 601	11 356
Nombre des communes d'agglomération (état le 1.1.2014)	881	1 099

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

T10 Agglomérations nouvelles et agglomérations disparues

Agglomérations nouvelles	Agglomérations à part entière disparues
Altdorf (UR)	Burgdorf
Bad Säckingen – Stein (AG)	Schwytz
Glaris	Stans
Martigny	St. Moritz
	Wetzikon – Pfäffikon

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

La carte C5 et le tableau T11 montrent les communes qui font partie de l'espace à caractère urbain de 2012 et celles qui faisaient partie des agglomérations selon la définition de 2000. La carte montre, au travers de la nouvelle typologie de l'espace à caractère urbain, le processus d'urbanisation qui s'est produit au cours de la dernière décennie.

Les communes-centres d'agglomération de 2012 occupent un territoire plus vaste que les villes-centres selon la définition de 2000. Ces dernières étaient alors au nombre de 63 (une à deux par agglomération). On compte aujourd'hui 430 communes-centres, soit en moyenne neuf par agglomération. Les agglomérations ont gagné du terrain et englobent aujourd'hui 1099 des 2352 communes de Suisse, soit 218 de plus qu'en 2000. La différence s'explique non seulement par le processus d'urbanisation mais également par l'utilisation de la nouvelle méthode. Avec cette dernière, les couronnes d'agglomération sont définies de manière purement fonctionnelle avec un critère unique. La définition précédente se basait quant à elle sur une combinaison de critères morphologiques, structurels et fonctionnels.

330 communes ont accédé au statut de commune d'agglomération, tandis que 112 l'ont perdu. Parmi ces dernières, 60 sont devenues des communes multi-orientées, 19 des communes-centres hors agglomération (dont Berthoud, Schwytz, Stans et Saint-Moritz) et 33 (représentant 1% de la population et situées notamment autour de Saint-Moritz) ont perdu leur caractère urbain. Quelques communes ont par ailleurs changé d'agglomération.

Hors agglomération, 290 communes considérées auparavant comme rurales sont à présent multi-orientées. 34 communes également classées jusqu'à présent comme rurales sont aujourd'hui des communes-centres hors agglomération, parmi lesquelles Porrentruy, Sarnen, Morat, Payerne et Döttingen–Böttstein.

En 2000, 119 communes comptaient plus de 10'000 habitants et satisfaisaient implicitement à la définition de la ville statistique. La nouvelle définition, qui repose sur des critères de densité, identifie 162 villes statistiques en 2012.

T 11 Comparaison des catégories urbaines¹ selon les définitions de 2000 et de 2012

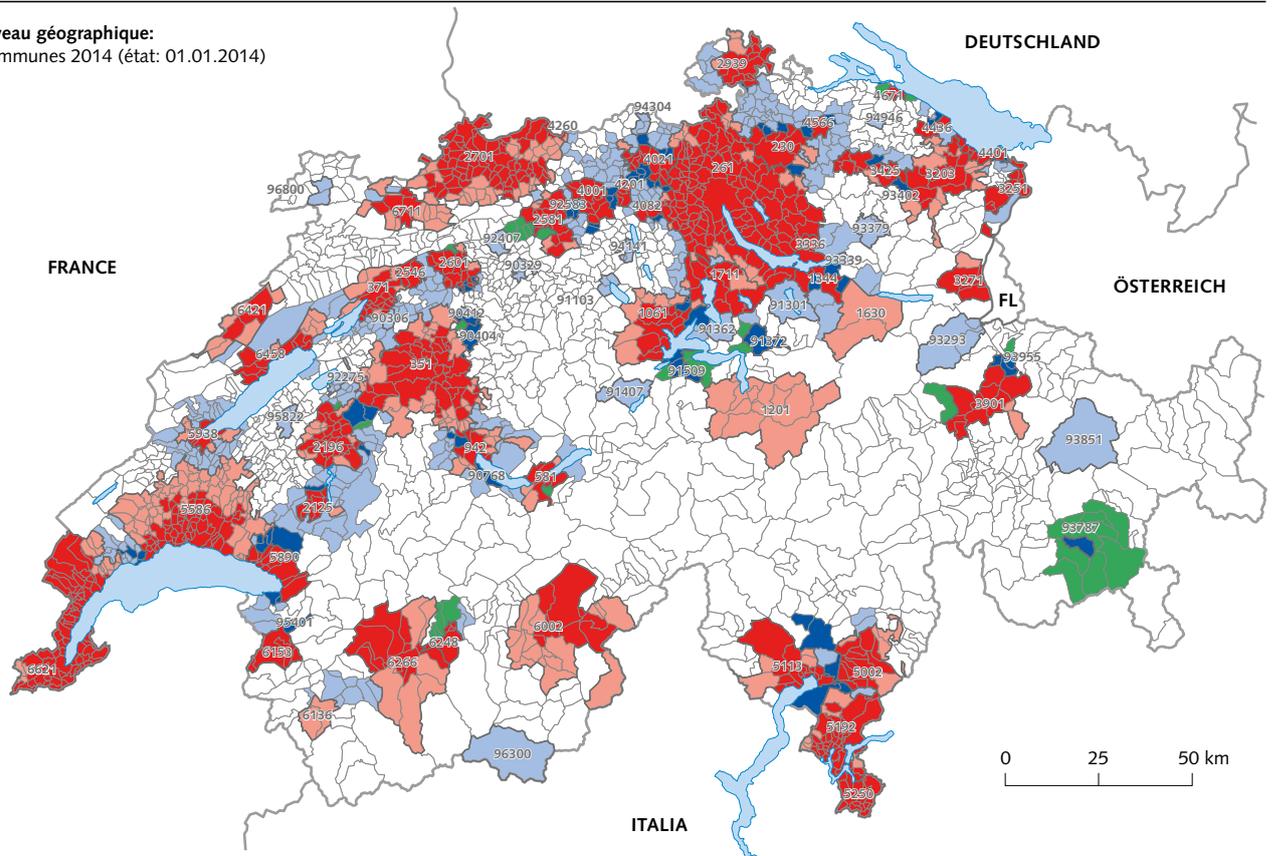
Appartient à la catégorie (définition 2012)	Appartenait à la catégorie (définition de 2000)				
	Total	Villes-centres	Autres communes d'agglomération	Villes isolées	Communes rurales
Total		63	818	5	1466
Communes-centres d'agglomération (Villes-centres)	59	50	5	1	3
Communes-centres d'agglomération (centre principal)	302	4	290	0	8
Communes-centres d'agglomération (centre secondaire)	69	2	67	0	0
Communes de la couronne d'agglomération	669	1	350	0	318
Communes multi-orientées	350	0	60	0	290
Communes-centre hors agglomération	57	5	14	4	34
Communes rurales sans caractère urbain	846	1	32	0	813

¹ Couleurs identiques à celles de la carte 5

Comparaison de «l'espace urbain 2000» avec «l'espace à caractère urbain 2012»

C 5

Niveau géographique:
Communes 2014 (état: 01.01.2014)



Catégories de commune: jusqu'à présent (2000) et aujourd'hui (2012)

- Agglomération 2000 et agglomération 2012
- Agglomération 2000 ⇒ Espace à caractère urbain 2012, hors agglomération
- Agglomération 2000 ⇒ Espace rural sans caractère urbain 2012
- Commune rurale / Ville isolée 2000 ⇒ Agglomération 2012
- Commune rurale / Ville isolée 2000 ⇒ Espace à caractère urbain 2012, hors des agglomérations
- Commune rurale 2000 ⇒ Espace rural sans caractère urbain 2012

Code et nom de l'agglomération

230 Winterthur	2546 Grenchen	4082 Wohlen (AG)	5938 Yverdon-les-Bains
261 Zürich	2581 Olten – Zofingen	4201 Lenzburg	6002 Brig – Visp
351 Bern	2601 Solothurn	4260 Stein (AG) (CH)	6136 Martigny
371 Biel/Bienne	2701 Basel (CH)	4401 Arbon – Rorschach	6153 Monthey
581 Interlaken	2939 Schaffhausen (CH)	4436 Amriswil – Romanshorn	6248 Sierre
942 Thun	3203 St. Gallen	4566 Frauenfeld	6266 Sion
1061 Luzern	3251 Rheintal (CH)	4671 Kreuzlingen (CH)	6421 La Chaux-de-Fonds – Le Locle (CH)
1201 Altdorf (UR)	3271 Buchs (SG) (CH)	5002 Bellinzona	6458 Neuchâtel
1344 Lachen	3336 Rapperswil-Jona – Rüti	5113 Locarno (CH)	6621 Genève (CH)
1630 Glarus	3425 Wil (SG)	5192 Lugano (CH)	6711 Delémont (CH)
1711 Zug	3901 Chur	5250 Chiasso – Mendrisio (CH)	
2125 Bulle	4001 Aarau	5586 Lausanne	
2196 Fribourg	4021 Baden – Brugg	5890 Vevey – Montreux	

Code et nom du centre hors des agglomérations

90306 Lyss	91362 Arth	93293 Mels – Sargans	94141 Reinach (AG)
90329 Langenthal	91372 Schwyz	93339 Uznach	94304 Döttingen – Böttstein
90404 Burgdorf	91407 Sarnen	93379 Wattwil	94946 Weinfelden
90412 Kirchberg (BE)	91509 Stans	93402 Flawil	95401 Aigle
90768 Spiez	92275 Murten	93787 St. Moritz	95822 Payerne
91103 Sursee	92407 Oensingen	93851 Davos	96300 Zermatt
91301 Einsiedeln	92583 Schönenwerd	93955 Landquart	96800 Porrentruy

Source: OFS – Section Environnement, développement durable, territoire (UNR)

© OFS, ThemaKart, Neuchâtel 2014

6 Suivi et révision

A l'avenir, il faudra réexaminer la catégorisation des communes concernées par des fusions ou des modifications de leur territoire. L'OFS réévaluera chaque fois sans attendre leur appartenance à l'espace à caractère urbain, sur la base des données 2012 qui ont été utilisées dans la définition. Le résultat sera ainsi le même que si les communes avaient déjà fusionné en 2012.

Les zones d'habitat et leurs infrastructures évoluent au fil du temps. Les déplacements de population, l'évolution économique, le phénomène de suburbanisation et de périurbanisation ou encore la construction d'infrastructures de transport (par ex. les tunnels) modifient la densité et la taille des centres d'agglomération et les rapports fonctionnels qui fondent la définition des couronnes d'agglomération. L'OFS veut tenir compte de cette évolution en réexaminant environ tous les dix ans la composition de l'espace à caractère urbain et en l'adaptant si nécessaire.

Bibliographie

- OFS – Office fédéral de la statistique (2005): *Les niveaux géographiques de la Suisse*. Neuchâtel.
- Christaller, Walter (1933): *Die zentralen Orte in Süd-deutschland*. Jena et Darmstadt
- EFS – Arbeitsgemeinschaft Ernst Basler + Partner, Fahr-länder Partner Raumentwicklung, sotomo (2009): *Werkstattbericht Agglomerationsdefinition Schweiz – Vertiefungsstudie – Rapport final*. Rapport mandaté par l'OFS. Peut être obtenu sur demande.
- EUROSTAT (2012): *The new degree of urbanisation – Methodological report*. URL: http://ec.europa.eu/eurostat/ramon/documents/DEGURBA/DEGURBA_Methodology_DG_REGIO.zip (consulté le 27.03.2014)
- Dijkstra, Lewis & H. Poelmann (2014): *A harmonised definition of cities and rural areas: the new degree of urbanization*. In: Working Papers, WP 01/2014. European Commission.
- ESPON (2006): *Potentials for polycentric development in Europe*. Final Report of Project 1.1.1. Luxembourg. URL: http://www.espon.eu/export/sites/default/Documents/Projects/ESPON2006Projects/ThematicProjects/Polycentricity/fr-1.1.1_revised-full.pdf (consulté le 17.11.2014)
- INSEE (2011): *Le nouveau zonage en aires urbaines de 2010*. In: Insee Première. 1374. URL <http://www.insee.fr/fr/ffc/ipweb/ip1374/ip1374.pdf> (consulté le 24.09.2014)
- Lampugnani, Vittorio-M.; T. Keller; B. Buser (édit.) (2007): *Städtische Dichte*. Verlag NZZ Libro. Zurich
- MICROGIS (2013): *Etude de la faisabilité de l'extension de la définition des agglomérations 2010 à l'espace transfrontalier – Rapport final du 11.06.2013*. Rapport mandaté par l'OFS. Peut être obtenu sur demande.
- Von Thünen, Johann-H. (1826): *Der isolierte Staat in Beziehung auf Landwirtschaft und Nationalökonomie*. Hambourg
- Wonka, Erich & L. Laburda (2010): *Stadtregionen 2001 – Das Konzept*. In: Statistische Nachrichten 12/210. Statistik Austria

Annexe

Sources de données

Détail des données utilisées

TA 1 Suisse: données spatiales au niveau «trame régulière»

Nom de la variable	Date ou période de relevé	Source
Population résidante permanente à la fin de l'année	31.12.2012	STATPOP
Nombre d'emplois au lieu de travail	31.12.2011	STATENT
Nuitées en hôtellerie ou en établissement de cure	du 01.01.2010 au 31.12.2010	HESTA (géocodage via le numéro du Registre des entreprises et des établissements)

Remarque: ces données sont nécessaires pour les étapes 1 et 9.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

TA 2 Suisse: données spatiales au niveau «commune»

Nom de la variable	Date ou période de relevé	Source
Géométrie spatiale des communes suisses	01.01.2014	Euroboundarymap de la firme EUROGRAPHICS, harmonisée avec les données de SWISSTOPO
Population résidante permanente à la fin de l'année	31.12.2012	STATPOP
Nombre d'emplois au lieu de travail	31.12.2011	STATENT
Nuitées en hôtellerie ou en établissement de cure	du 01.01.2012 au 31.12.2012	HESTA
Nombre de personnes domiciliées dans la commune X et travaillant dans la commune Y (données des pendulaires)	31.12.2011	Appariement STATENT – STATPOP

Remarque: ces données sont nécessaires pour les étapes 2 à 9.

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

TA 3 Zone avoisinante à l'étranger: données spatiales au niveau «trame régulière»

Nom de la variable	Date ou période de relevé	Source
Population résidante	2010	Désagrégation de données des offices statistiques nationaux/estimation basée sur des données de l'Agence européenne de l'environnement (MICROGIS 2013). Liechtenstein et Autriche: données provenant des offices statistiques nationaux.
Nombre d'emplois au lieu de travail	2010	Désagrégation de données des offices statistiques nationaux/estimation basée sur des données de l'Agence européenne de l'environnement (MICROGIS 2013)
Nuitées à l'hôtel ou dans des établissements touristiques	du 01.01.2010 au 31.12.2010	Désagrégation de données des offices statistiques nationaux/estimation basée sur des données des offices statistiques nationaux (MICROGIS 2013)

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

TA4 Zone avoisinante à l'étranger: données spatiales au niveau «commune»

Nom de la variable	Date ou période de relevé	Source
Géométrie spatiale des communes ou unités LAU2 équivalentes	01.01.2013	Euroboundarymap de la firme EUROGRAPHICS
Population résidente	2009–2011	Offices statistiques nationaux
Nombre d'emplois au lieu de travail	2010–2011	Offices statistiques nationaux
Flux de pendulaires FR → CH	2006–2010	INSEE, Recensement
Flux de pendulaires AT, DE, IT → CH	2011	Statistique de frontaliers de l'OFS
Flux de pendulaires LI → CH & CH → LI	31.12.2011	Amt für Statistik Liechtenstein
Flux de pendulaires DE → DE	30.06.2011	Bundesagentur für Arbeit, Nürnberg
Flux de pendulaires AT → AT	2011	Statistik Austria
Flux de pendulaires FR → FR	2006–2010	INSEE, Recensement
Flux de pendulaires IT → IT	2001	ISTAT, avec conversion des codes (MICROGIS 2013)
Flux de pendulaires CH → DE dans la région de Kreuzlingen/Constance	2011	Estimation grâce aux données du relevé structurel de l'OFS (MICROGIS 2013)

Remarques concernant TA4: les données sur les flux de pendulaires entre pays étrangers disponibles au niveau communal ne sont généralement pas fiables. Elles n'entrent pas en ligne de compte pour les délimitations sur le territoire suisse. Les données du Relevé structurel concernant les flux de pendulaires de la Suisse vers l'étranger avoisinant ne sont pas prises en compte en raison de leur trop faible importance, de leur résolution spatiale trop basse et de difficultés d'attribution (exception: Kreuzlingen/Constance).

Source: OFS

© OFS, Neuchâtel 2014

Programme des publications de l'OFS

En sa qualité de service central de statistique de la Confédération, l'Office fédéral de la statistique (OFS) a pour tâche de rendre les informations statistiques accessibles à un large public.

L'information statistique est diffusée par domaine (cf. verso de la première page de couverture); elle emprunte diverses voies:

Moyen de diffusion

Service de renseignements individuels

L'OFS sur Internet

Communiqués de presse: information rapide concernant les résultats les plus récents

Publications: information approfondie

Données interactives (banques de données, accessibles en ligne)

Contact

058 463 60 11
info@bfs.admin.ch

www.statistique.admin.ch

www.news-stat.admin.ch

058 463 60 60
order@bfs.admin.ch

www.stattab.bfs.admin.ch

Informations sur les divers moyens de diffusion sur Internet à l'adresse
www.statistique.admin.ch → Services → Les publications de Statistique suisse

Disparités régionales et internationales

Autres publications:

L'espace à caractère urbain en Suisse en 2012

Actualités OFS, OFS, Neuchâtel 2014, gratuit

Numéro de commande: 1479-1200

Recensement fédéral de la population 2000 –

Les niveaux géographiques de la Suisse

OFS, Neuchâtel 2005, Prix: 49 francs (TVA excl.)

Numéro de commande: 001-0033

Disparités régionales en Suisse – 3^e édition

OFS, Neuchâtel 2012, gratuit

Numéro de commande: 920-1100

Audit urbain – Villes-centres et agglomérations: voisines mais différentes

Actualités OFS, OFS, Neuchâtel 2011, gratuit

Numéro de commande: 1157-1000

L'Office fédéral de la statistique a développé – avec la «*définition de l'espace à caractère urbain 2012*» – une nouvelle méthode de représentation statistique des structures urbaines de la Suisse. Cette méthode s'appuie sur un algorithme clairement documenté, qui prend en considération des critères à la fois morphologiques et fonctionnels. Elle permet d'attribuer à chaque commune une catégorie sur la base de critères et de valeurs limites uniformes.

N° de commande

1475-1200

Commandes

Tél. 058 463 60 60

Fax 058 463 60 61

E-mail: order@bfs.admin.ch

Prix

10 francs (TVA excl.)

ISBN 978-3-303-21034-5